



Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du 30 mai 2013

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	5
AVIS D'OPPORTUNITÉ	43

PROJETS D'AVIS POUR LE MOYEN
TERME 2014 -2018

Commission Entreprises et stratégies de marché

30 mai 2013

Avis proposés au Conseil

Ces projets d'avis seront éventuellement amendés et complétés à l'issue des trois « rencontres » de moyen terme et au cours des commissions d'automne puis examinés par le Bureau et finalisés lors de l'assemblée plénière le 30 janvier 2014.

1. Dimension internationale

Le Conseil souligne l'importance de **poursuivre la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises** et de mieux mesurer **la mondialisation du système productif**.

- Il réaffirme le caractère fondamental de **la nouvelle notion d'entreprises, intégrant le concept de « groupe »** pour apporter des éclairages au niveau mondial. Il soutient les travaux menés en ce sens. Il rappelle la nécessité d'une connaissance statistique **de l'activité des implantations à l'étranger** des groupes.
- Le Conseil souhaite que la statistique publique française **s'implique fortement dans le projet européen FRIBS** (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) d'Eurostat, visant à une plus grande cohérence de la statistique européenne sur les entreprises. Il souhaite être informé régulièrement des avancées de ce projet et que la statistique publique y relaie ses avis.
- Le Conseil demande que la statistique publique s'attache à la mesure de toutes les dimensions de la **compétitivité internationale des entreprises** : performances à l'international (y compris des PME et de l'artisanat), montée en gamme des produits, qualifications.... Il souhaite que ces statistiques soient diffusées avec des comparaisons européennes ou par rapport aux principaux partenaires.
- Il **souhaite** par ailleurs que les efforts d'Eurostat pour simplifier et alléger le coût des **statistiques de flux intracommunautaires de marchandises** n'altèrent pas la qualité des informations nécessaires à l'étude des déséquilibres des flux intraeuropéens.

2. Description de l'appareil productif

Le Conseil salue la mise en place du répertoire statistique des entreprises, outil central pour une **meilleure connaissance de l'appareil productif dans toutes ses dimensions.**

- Il préconise que la nouvelle **notion de catégories d'entreprises** sur laquelle il repose soit appliquée de façon cohérente à l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises : enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale...
- Il souhaite, parallèlement, une connaissance approfondie de **l'organisation des activités productives** : partage international du travail, organisation en réseau, filières (bois, agroalimentaire...), sous-traitance...
- Il souhaite un enrichissement des statistiques disponibles :
 - sur **la localisation fine du système productif**,
 - sur les différents types de **prélèvements fiscaux/aides publiques** selon leur finalité, par catégorie et activité d'entreprises
 - pour certains types d'entreprises (**artisanat, non-salariés, CAC40...**),
 - sur les **associations**. Sur ce point, il rappelle son souhait d'une réalisation régulière de l'enquête sur les associations.
- Il demande qu'un état de lieux soit fait sur les statistiques du **tourisme** et suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport Bernadet sur les **transports**.

3. Approches thématiques des entreprises

- Le Conseil marque un intérêt particulier pour la production de résultats, dans les cinq ans à venir, sur les **thèmes suivants**, sans qu'un ordre de priorité soit encore établi :
 - a) La gestion des **aspects environnementaux par les entreprises**, y compris publiques, et si possible au niveau régional : consommation d'énergie, gestion des déchets (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution) et logistique, utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...
 - b) Les aspects économiques (coûts/prix/subventions) des filières **d'énergies renouvelables** (solaire, éolien, biocarburants, énergie marine,...) avec des comparaisons européennes
 - c) Les investissements des entreprises pour **l'innovation et la recherche**
 - d) L'utilisation des **TIC**, notamment dans les très petites entreprises (TPE)
 - e) Le marché du **commerce électronique**
 - f) Les **pratiques agroalimentaires** : qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts...
- Le Conseil rappelle par ailleurs son intérêt pour une production régulière de résultats sur la **responsabilité sociétale des entreprises** et plus particulièrement une meilleure connaissance de leurs **investissements socialement responsables**.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

4. Evolution de l'appareil productif

- Le Conseil préconise une veille sur la possibilité de prise en compte dans la statistique de **l'économie circulaire**¹ ainsi que des **nouveaux services** :
 - liés à la dématérialisation : télémédecine, e-learning,
 - liés à internet : réseaux sociaux, moteurs de recherche, archivage (cloud)...
 - développés dans une optique de développement durable (« économie de la fonctionnalité »)
- Le Conseil souhaite que lui soit présenté l'état des réflexions au niveau international sur les critères actuels qui permettent de définir les **contours de l'industrie** et son interaction avec les services.

5. Méthodologie, accessibilité, pédagogie

- Il demande que le dialogue se poursuive avec les chercheurs et les bureaux d'études pour continuer de faciliter leurs **conditions d'accès aux données détaillées** et permettre ainsi une large utilisation de celles-ci pour le débat social.
- Il constate une attente croissante d'utilisation de **données individuelles sur le comportement des entreprises pour mieux interpréter les résultats macro-économiques** et propose que la statistique publique se rapproche de chercheurs pour trouver à cette fin des méthodologies sécurisées et à moindre coût (approche granulaire par exemple).
- Il demande que les efforts de **simplification** et notamment de réduction de la **charge de réponse des entreprises**, lui soit régulièrement présentée.

¹ Economie qui vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système de production.

COMPTRE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Entreprises et Stratégies de marché
- 30 mai 2013 -

Président : Lionel FONTAGNE Professeur à l'Ecole d'Economie de Paris, Université Paris 1,
Conseiller scientifique au CEPII

Rapporteurs : Fabienne ROSENWALD, Directeur des statistiques d'entreprises à l'INSEE

Béatrice SEDILLOT, Chef du service de la statistique et de la prospective au
ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt

Responsable de la Commission : Lisa FRATACCI (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	8
I - Préparation des orientations de moyen terme du Cnis (2014-2018).....	9
II - Nouvelles exigences de simplification	27
III - L'observation de la conjoncture économique	28
IV - Les enquêtes mensuelles de branche et les enquêtes annuelles (ESA et EAP)...	31
V - Autres enquêtes présentées pour opportunité.....	34
Conclusion	38

LISTE DES PARTICIPANTS

AUDENIS	Cédric	Insee - Études et synthèses économiques
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
BAUDELET	André	Crédit agricole SA
BÉGUIN	Jean-Marc	Insee - Statistiques d'entreprises
BERTIER	Bernard	Fédération française de l'acier
BIACABE	Jean-Luc	Chambre de commerce et d'industrie de Paris
BISCOURP	Pierre	Insee - Statistiques d'entreprises
BOCCARA	Frédéric	Insee - Statistiques d'entreprises
BONNANS	Dominique	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
BOSQUET	Laurence	Insee - Statistiques d'entreprises
BOUGET	Anne	Fédération nationale des travaux publics
BOVAR	Odile	Cnis
BRAJON	Delphine	Institut d'aménagement et d'urbanisme
BRION	Philippe	Insee - Statistiques d'entreprises
CARAES	Didier	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CHAPTAL	Isabelle	Fédération nationale des travaux publics
CHAZAL	Joëlle	Insee - Statistiques d'entreprises
CLOQUET	Gérard	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
de GIMEL	Louis	Insee - Statistiques d'entreprises
DENEUVE	Carole	Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction
DEPOUTOT	Raoul	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DEROIN	Valérie	Ministère culture et communication - Département études, prospective et statistiques
DERVIEUX	Lise	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
DESBOIS	Dominique	Institut national de la recherche agronomique Versailles-Grignon
DESSART	Elodie	Union des industriels de l'agroéquipement
DOCHEZ	Michel	Coopérative de France
DUCHATEAU	Patrick	Fédération française du bâtiment
DUMARTIN	Sylvie	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DURAND	Denis	Confédération générale du travail - Banque de France
FONTAGNÉ	Lionel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
FRANCESCHI	Paul	Insee - Statistiques d'entreprises
FRATACCI	Lisa	Cnis
FRIEZ	Adrien	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GASNIER	Laurent	Ministère économie et finances - Direction générale douanes et droits indirects
GAUTIER	Gilles	Union nationale de l'Imprimerie et de la Communication
GAZANIOL	Alexandre	Ministère économie et finances - Direction générale du trésor

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

GERMON	Serge	Ministère écologie, développement durable et énergie - Dir. générale aviation civile
GOURVENECH	Sophie	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
HONORAT	Pascale	Conseil national des barreaux
HUARD	François-Xavier	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
HUSSEINI-SKALITZ	Anne	Insee - Études et synthèses économiques
JEANNEL	Philippe	Banque de France
JLASSI	Mahmoud	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
KREMP	Elisabeth	Banque de France
LACROIX	Michel	Insee - Statistiques d'entreprises
LACROIX	Thierry	Insee - Statistiques d'entreprises
LANCELOT	Bernard	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
LODIN	Lydie	Fédération des entreprises de propreté
LOQUET	Gérard	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MAGNIEN	François	Ministère économie et finances - Dir. gén. compétitivité industrie et services
MEJIAS	Tarama	Association nationale des Maires des stations de montagne
MOLLET	Julien	Comité des constructeurs français d'automobiles
MORLAN	Stéphanie	Fédération française de la franchise
NERET-MINET	Cyrille	Groupement des professions de services
OVIEVE	Florent	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
PARMENTIER	Marc	Caisse centrale mutualité sociale agricole
PIBOYEUX	Lydie	Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction
PIQUET	Serge	Comité Franceclat
PROVOST	Hervé	Confédération générale du travail - Force ouvrière
RAHARIVOHITRA	Désiré	Fédération des industries mécaniques
RANVIER	Martial	Banque de France
RAYMOND	Olivier	Comité national routier
RENNE	Catherine	Insee - Études et synthèses économiques
ROSENWALD	Fabienne	Insee - Statistiques d'entreprises
SALIBA	Nada	Union des industriels de l'agroéquipement
SAUVIAT	Catherine	Institut recherche économiques et sociales
SCHERRER	Philippe	Insee - Statistiques d'entreprises
SCHUHL	Pierrette	Insee - Statistiques d'entreprises
SÉDILLOT	Béatrice	Min. agriculture, agroalimentaire et forêt - Service de la statistique et de la prospective
SEROUSSI	Géraldine	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
THIESSET	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
VERGNAUD	Isabelle	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
VIENNE	Dalila	Cnis
VILLETTELE	Jean-Pierre	Banque de France
VITTEK	Gérard	Insee - Statistiques d'entreprises
ZAKIA	Bernard	Ministère économie et finances - Direction du budget

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Lionel FONTAGNE.

Introduction

Lionel FONTAGNE

Bonjour à tous. Je vous remercie d'être présents ce jour. Notre ordre du jour s'avère très copieux. Il m'a été confié la tâche très ardue de terminer à 13 heures. Sur les questions de moyen terme et les avis correspondants, nous tiendrons sans doute des débats relativement longs. Pour le reste, nous devons évoquer les exigences de simplification, l'observation de la conjoncture économique, les enquêtes mensuelles de branche et d'autres enquêtes présentées pour opportunité. J'annonce dès à présent deux petites entorses au déroulement de notre assemblée. Pierre Audibert abordera, en préambule, le moyen terme pour vous expliquer l'exercice qui nous est demandé. Par ailleurs, la DGCIS souhaite réaliser une enquête sur la filière santé. Pour des raisons pratiques, cette enquête ne figure pas dans la liste des enquêtes présentées pour opportunité. Je demanderai donc à François Magnien d'en dire quelques mots au cours de la séance.

Pierre AUDIBERT, Cnis

Je tenais à préciser assez brièvement le contexte dans lequel s'inscrit cette opération de moyen terme. Le Cnis réalise cette opération de moyen terme tous les cinq ans. Le dernier moyen terme portait sur la période 2009-2013. Le moyen terme qui nous occupera aujourd'hui concernera la période 2014-2018. L'exercice progressera tout au long de l'année 2013. Nous allons, durant l'année, organiser un certain nombre de consultations afin d'aboutir, le 30 janvier 2014, à une grande réunion de clôture de l'Assemblée du Cnis, qui adoptera le point de vue du Cnis sur les besoins en matière de statistiques sur la période 2014-2018. Pour alimenter ce point d'orgue du 30 janvier 2014, nous réalisons trois opérations, pilotées par Odile Bovar. Celle-ci a mené des entretiens bilatéraux avec certains d'entre vous et d'autres utilisateurs de la statistique, afin de recueillir leur avis. Nous organisons par ailleurs trois rencontres, des journées complètes ouvertes, qui permettent d'alimenter la réflexion sur le moyen terme. L'un d'elles concerne tout particulièrement la présente Commission. Elle se tiendra le 20 juin et aura pour sujet la compétitivité et la performance des entreprises. Le programme de cette rencontre a été mis à votre disposition à l'entrée de cette salle. Nous serions heureux que vous puissiez y prendre part. Deux autres rencontres se dérouleront le 27 juin sur l'attractivité des territoires et le 1^{er} octobre sur les parcours individuels. Enfin, des discussions sont menées au sein des Commissions pour élaborer des projets d'avis que nous communiquerons au Bureau du Cnis. Il s'agit de projets sur lesquels nous pourrions revenir lors notre prochaine commission de novembre. Il faut donc considérer l'exercice d'aujourd'hui comme une première étape dans le processus d'élaboration des avis.

Gilles GAUTIER, Union nationale de l'Imprimerie et de la Communication

Madame Bovar a-t-elle terminé ses entretiens bilatéraux avec l'ensemble des parties prenantes ? Quelle en était la population cible ?

Odile BOVAR, Cnis

J'ai interrogé en priorité les membres du Bureau du Cnis, un certain nombre de membres du Cnis et des experts ou des responsables de l'administration, en fonction des thèmes retenus au sein du Bureau comme devant être approfondis, notamment dans le cadre des rencontres. S'agissant des

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

organisations professionnelles, nous avons organisé, sous la houlette de Patrick Duchateau, une réunion avec quelques organisations. J'espère que vous retrouverez vos attentes dans les éléments que j'exposerai tout à l'heure. L'année 2013 n'est pas totalement terminée. Nous pouvons donc encore écouter des souhaits. Je vous suggère dès lors de nous transmettre votre contribution écrite ou de vous exprimer dans le cadre de notre débat.

I - Préparation des orientations de moyen terme du Cnis (2014-2018) : quels besoins prioritaires en matière de statistiques publiques sur le système productif pour les cinq années à venir ?

Le contexte européen (FRIBS)

Jean-Marc BEGUIN, Insee

J'évoquerai le contexte général d'Eurostat avant d'effectuer un point particulier sur les statistiques d'entreprises. Le point central en ce domaine recouvre le projet de règlement FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*). Je détaillerai quelques objectifs connus de ce projet de règlement en insistant sur les questions conceptuelles et pratiques qui restent en débat entre Eurostat et les différents Etats membres. Il s'agit d'une présentation personnelle qui repose sur des documents officiels communiqués par Eurostat et sur la réunion du Bureau dont la France fait désormais partie et dont j'ai extrait une synthèse.

Du point de vue du contexte général, Eurostat se trouve confronté aux mêmes contraintes que nous, avec un accroissement de la pression qui pèse sur la statistique du fait de la fin du monopole de la fabrication et de la publication des statistiques. Il faut désormais faire plus avec moins. Depuis la nouvelle présidence, des initiatives foisonnantes ont été lancées dans tous les sens. Elles ont noté donné lieu à un nouvel organigramme et une nouvelle gouvernance, dont la France s'est inspirée en créant l'EASP. L'instauration du système européen de banques centrales constitue un autre sujet particulièrement prégnant. Un système parallèle se met en place à côté de celui d'Eurostat et des instituts nationaux de statistiques. Toutes ces institutions conduisent des missions statistiques. Nous devons donc travailler ensemble. Dès son arrivée, le nouveau Président, Walter Radermacher, a publié un article « *Vision for the nextdecade* », détaillant la vision de ce que pourrait devenir la statistique à l'horizon de dix ans, appuyée sur trois piliers dont les statistiques d'entreprises. La loi statistique, règlement central qui fonde les relations entre Eurostat et les pays membres, pourrait ainsi être révisée. Des initiatives ont été lancées tous les six mois au moins, avec la création des ESSnet et des VIP (*Vision Implementation Project*), une nouvelle façon collaborative de travailler qui consiste à accompagner l'instauration de cette vision qui remet en cause l'élaboration des statistiques.

Les statistiques d'entreprises se révèlent emblématiques de cette nouvelle politique. La plus grande partie de nos travaux, soit 80-90 % de notre activité, est déjà encadrée par des règlements européens. Préalablement à l'arrivée du nouveau Président, un programme de modernisation des statistiques d'entreprise, MEETS, avait été engagé, la statistique d'entreprise servant de terrain d'application à cette nouvelle politique. MEETS poursuivait différents objectifs. C'est dans ce cadre que se sont développés ces ESSnet, réseaux de la statistique européenne, pas toujours bien coordonnés au départ. Certains de ces ESSnet comprenaient une étude de l'existant dans les 27 pays, un apport déjà considérable de ces groupes de travail. Dans ce cadre, nous avons dû répondre à divers questionnaires parfois lourds pour nous acquitter de nos devoirs vis-à-vis des réglementations. La France était plus particulièrement concernée par deux groupes de travail, l'EGR, le répertoire des groupes européens et l'ESSnet sur le profilage, dont nous sommes les

coordonnateurs. Progressivement est apparue l'idée d'élaborer un règlement unique, le FRIBS, pour résoudre les problèmes qui ont émergé dans le cadre de ces ESSnet.

Ces problèmes sont les suivants :

- un manque de cohérence entre les différents domaines tant du point de vue des variables que des unités statistiques ou des règles de confidentialité ;
- un manque de coordination des enquêtes entre les pays, qui entrave le rapprochement entre les résultats de ces enquêtes ;
- un recours aux sources administratives insuffisant du point de vue d'Eurostat ;
- un problème pour échanger des données individuelles entre les pays ;
- la nécessité de réduire la charge des entreprises, un problème récurrent depuis de nombreuses années ;
- un développement insuffisant des statistiques de services ;
- l'impossibilité de réaliser du « *data linking* », le lien entre les données issues de domaines différents.

Les objectifs connus d'Eurostat évoluent. Je vous en ai résumé les principales lignes directrices. Si nous parvenons à remplir tous ces objectifs, la plupart des défauts mis en évidence seront résolus. L'idée a donc émergé d'élaborer un règlement cadre garant de la cohérence qui viendrait remplacer une dizaine de règlements existants en s'appuyant sur des normes européennes (GSIM, GSBPM), des modèles internationaux qui décrivent nos travaux et normalisent la façon de travailler des différents pays. Les règlements actuels ne disparaîtraient pas entièrement mais constitueraient des chapitres de ce nouveau règlement, qui conserverait une structuration classique. La colonne vertébrale de cette nouvelle vision consiste à donner une importance nettement plus forte que par le passé au respect des unités statistiques, qui devront être enregistrées dans un répertoire par pays. Eurostat se propose de former un système complet de l'ensemble de ces répertoires, nommé ESBR (*European System of interoperable statistical Business Registers*). Eurostat promeut la mise en place d'un identifiant unique, qu'il pourrait gérer mais il existe plusieurs initiatives en la matière, un identifiant géré par la DG Market et l'autre du côté des banques. Eurostat souhaite également résoudre la question de l'échange des données individuelles, ce qui soulève des problèmes juridiques redoutables, et envisage de généraliser le profilage.

Des questions restent en débat, au vu de l'ampleur des objectifs. Pour la première fois, Eurostat évoque des statistiques supranationales. Jusqu'à présent, Eurostat collecte des statistiques nationales mais la somme de celles-ci ne donne pas forcément une variable européenne. Par cette idée, Eurostat semble commencer à envisager deux niveaux de collecte pour des variables qui revêtiraient un sens au niveau européen sans être l'agrégation directe des données nationales. Cette idée marquerait un changement considérable mais elle n'est pas encore clairement affichée. En revanche, l'institution a clairement abordé les unités statistiques et une modification de la définition de la notion d'entreprise. La France soulève ces questions de profilage depuis plusieurs années déjà. Aujourd'hui, les chiffres publiés par les pays présentent des statistiques d'unités légales et non d'entreprises. Il s'ensuit un débat très technique sur l'utilisation de l'UAE, l'unité d'activité économique, une unité que la France n'utilise pas.

De grands débats portent également sur le champ de la statistique d'entreprise et le périmètre du répertoire, qui pourrait aller au-delà des entreprises et englober, par exemple, les associations, le secteur non marchand, l'emploi public, les ménages employeurs, etc. Si le répertoire doit comprendre

toutes les unités statistiques, il faudrait intégrer tous les ménages. Tels sont les débats conceptuels qui peuvent se dégager. Des questions se posent en outre sur les variables de court terme qui s'appuient justement sur l'UAE et non sur l'entreprise et qu'il conviendrait d'aligner entre les pays. Enfin, Eurostat développe l'idée d'homogénéiser les règles de confidentialité différentes d'un pays à l'autre. De nombreux pays s'étonnent ainsi que l'APE soit public en France. La question de l'introduction dans le règlement d'une nomenclature de fonctions fait aussi débat. Il s'agirait d'aborder l'entreprise non pas sous l'angle des salaires mais de la conception, la production, la commercialisation ou le marketing. Pour obtenir des résultats comparables d'une entreprise à l'autre, il conviendrait avant tout d'établir une nomenclature commune, un chantier vaste. Une question se pose par ailleurs de la collaboration éventuelle à nouer avec les banques centrales pour la mesure du commerce international et des investissements directs à l'étranger. Rendre ces statistiques cohérentes exigerait des travaux de coordination importants. Enfin, des questions spécifiques à des domaines particuliers sont soulevées. PRODCOM pose ainsi la question du travail à façon et son suivi, ou non, dans le cadre de la production. Les enquêtes tourisme abordent la demande et pourraient éventuellement s'intégrer au règlement FRIBS. Trois domaines pourraient également être mieux coordonnés, à savoir les TICS, les CIS et la R&D. Enfin, Eurostat s'interroge sur l'opportunité de mettre davantage l'enquête TIC en avant.

D'autres questions portent davantage sur la mise en œuvre, en particulier le problème des délais. Face à ce programme très ambitieux, de combien de temps les pays disposeront pour mettre en application ces nouveautés ? Pouvons-nous résoudre la question du profilage international ? L'idée que les pays, au lieu d'adresser les activités menées par les groupes sur leur territoire, s'intéressent à des groupes et fournissent leurs résultats à leurs homologues fait naître un problème relativement complexe à résoudre. Des questions propres à chaque règlement se posent enfin, notamment l'extension de la liste des produits pour le règlement PRODCOM, le problème d'arbitrage entre la qualité et les délais pour SBS, des questions techniques de changement de base sur STS ou problème de compromis entre l'accroissement de la demande et l'accessibilité des données sur FATS.

Toutes les questions posées se révèlent fortement liées les unes aux autres et il paraît difficile de savoir aujourd'hui si Eurostat disposera des moyens pour faire véritablement évoluer la situation. Les questions que j'ai dégagées sont présentées par Eurostat comme des questions stratégiques à résoudre au niveau des directeurs mais certaines questions restent techniques et sont traitées à d'autres niveaux. Une grande synthèse de MEETS devrait intervenir à la fin de l'année. Une quinzaine d'ESSnet ont été lancés, chacun donnant lieu à une réunion de synthèse regroupant entre 100 et 150 personnes. Un séminaire commun pourrait suivre. 15 à 20 millions d'euros ont été investis sur 5 ans dans ce cadre. Eurostat lancera également de nouveaux travaux sous la forme de ces VIP. De nombreux projets ont été définis, qui remettent fortement en question nos activités mais il apparaît encore difficile à ce stade de vous indiquer précisément ce qu'il en ressortira *in fine*.

Le bilan 2009-2013 et les premières attentes exprimées pour 2014-2018

Odile BOVAR

Vous avez reçu deux documents concernant à la fois le bilan et les attentes. J'ai fait le choix de reprendre les grands traits relatifs aux avis adoptés en janvier 2009 en dressant à chaque fois le bilan et en évoquant les attentes. Pour mémoire, cette commission rassemble quatre anciennes formations, l'agriculture, l'industrie et l'énergie, le commerce et les services, le transport, le tourisme, ce qui explique la quantité des avis référencés. La note dégage 12 orientations rappelant les attentes vis-à-vis du Cnis pour la période 2009-2013. Je tiens par ailleurs à vous préciser qu'il s'agit d'un bilan

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

dressé du point de vue du Cnis et non d'un rapport d'activité des services en charge de ces thématiques.

Concernant **la dimension internationale**, une mise à niveau de la connaissance des activités des entreprises et filiales des groupes était demandée, avec une consolidation des échanges de services. Ce dernier sujet a plutôt été traité par la Commission des systèmes financiers. Une inquiétude avait également été soulevée, concernant l'allègement souhaité sur le suivi des flux physiques et la qualité statistique. En termes de bilan, le règlement FATS a été mis en œuvre après avoir été voté en 2007. Une partie est alimentée par les données ESANE, l'autre étant réalisée pour répondre à la demande européenne par le biais d'une enquête. L'ESSnet sur les activités mondiales a notamment permis de préparer l'enquête dont les résultats paraîtront bientôt sur les chaînes d'activité mondiale et sur des indicateurs de mondialisation. S'agissant des échanges de services, un renouvellement de l'enquête complémentaire vous sera présenté en fin de séance. Quant aux flux physiques, il demeure des inquiétudes sur l'allègement des flux chez les utilisateurs de ces données.

Dans les entretiens, cette dimension internationale est très largement ressortie, la rencontre évoquée en début de séance traitera des différentes dimensions de la compétitivité, y compris les questions de financement. Une enquête sur l'activité mondiale existe mais certains de nos interlocuteurs ont pointé ses limites dans la mesure où il reste impossible de localiser la valeur ajoutée des groupes ou les profits. Les entretiens ont également soulevé la nécessité, sur ces questions de chaînes d'activités mondiales, de disposer d'une vision de l'appareil productif au niveau international sans oublier toutefois l'ancrage local sur lequel cet appareil s'appuie.

Dans le cadre de cette commission, vous avez régulièrement suivi la progression du **projet RESANE**. Le Cnis attendait de cette refonte une meilleure description des branches et des secteurs industriels. Ce travail s'est révélé très structurant pour la période passée. La première phase ESANE est achevée en unité légale. Un travail sur la méthodologie et le profilage des groupes a avancé, conformément aux recommandations du rapport Salustro et aux dispositions de la LME. L'ESSnet a également été présenté à votre Commission. Les entretiens ont fait émerger le souhait de voir la France s'impliquer dans ces ESSnet pour que ceux-ci reprennent autant que possible les méthodologies appliquées en France. Ils ont également dégagé de manière récurrente le besoin d'appréhender l'industrie et ses liens avec les services, notamment dans le contexte de la compétitivité. L'externalisation, la sous-traitance, les consommations intermédiaires et les secteurs qui achètent un certain nombre de services notamment numériques ont également été évoqués. Je citerai enfin pour mémoire, le besoin, pour suivre les actions et politiques publiques, de connaissances sur les micro-entreprises.

L'application de la nouvelle définition et des catégories d'entreprise s'inscrit dans la droite ligne du projet RESANE et de la LME. En 2008-2009, le Cnis avait souhaité que ces éléments s'appliquent à l'ensemble de la statistique publique. Ces catégories ont été appliquées, en unité légale, par l'Insee et dans des publications régionales ainsi que par le service statistique de l'enseignement supérieur pour la recherche pour distinguer les ETI et les PME. La Banque de France procède également à l'application de cette diffusion par catégorie d'entreprises.

Le répertoire statistique SIRUS a abouti en 2012. Il est opérationnel en 2013 et a vocation à servir désormais de base de sondage pour toutes les enquêtes d'entreprise. Les personnes interrogées ont souhaité que ces concepts et catégories soient appliqués à l'ensemble du dispositif statistique et se sont montrées attentives à la cohérence et aux conséquences de ceux-ci sur la lecture du système productif. Des souhaits ont également émergé en faveur d'un approfondissement de la connaissance sur les entreprises de taille intermédiaire et sur la charge statistique dans le cadre du répertoire SIRUS. Plusieurs entretiens ont permis de dégager une demande de connaissance, par le biais de statistiques structurelles, du poids des prélèvements fiscaux par catégorie d'entreprises et par secteur.

S'agissant des **statistiques infra-annuelles**, le Cnis demandait une couverture plus large pour un certain nombre de secteurs, notamment les services et le transport. Une nouvelle méthodologie a été mise en œuvre pour la production de l'indice du coût de la construction. Il est attendu une plus grande cohérence entre la comptabilité nationale et les enquêtes structurelles. Les réflexions engagées sur l'indice de prix et l'usage des données de caisse vous ont été présentées lors d'une séance durant laquelle vous aviez exprimé le souhait d'être informés des suites de l'opération.

Quant aux **enquêtes thématiques**, la programmation a été présentée à plusieurs reprises durant la période 2009-2013. Certaines enquêtes s'inscrivent dans le cadre d'une demande européenne mais d'autres restent d'initiative française, notamment une enquête totalement nouvelle relative aux marges commerciales. Sur ces aspects thématiques éclatés, il est demandé une vision d'ensemble à intervalle régulier sur les entreprises, notamment sur les questions d'emploi, de compétitivité, du financement et de son rôle sur les entreprises ainsi que des focus sur les secteurs porteurs d'avenir. Certains entretiens ont mis en évidence un besoin de faire le point sur les impacts des TIC dans l'organisation du travail. Les personnes interrogées ont également demandé un lien plus fort dans les enquêtes innovation avec l'évolution du système productif.

Le **développement durable** est plus largement développé dans le cadre de la Commission Environnement et Développement durable. Dans l'avis général adopté en 2009, le Cnis demandait que cette préoccupation se diffuse sur l'ensemble du système statistique public, y compris sur les statistiques d'entreprises. En entretien, les professionnels ont demandé qu'un effort d'harmonisation soit consenti pour éviter la multiplicité des enquêtes sur les consommations d'énergie.

Sur les aspects sectoriels, je vous renvoie à la note sur le bilan du moyen terme précédent (2009-2013). Concernant les attentes pour le prochain moyen terme, le numérique a été cité à plusieurs reprises dans les entretiens, qui ont insisté sur l'utilité d'opérer une veille sur des activités émergentes que les statistiques et nomenclatures actuelles ne permettent pas de saisir convenablement.

D'autres sujets émergents ont enfin été abordés dans les entretiens. Sur la question des filières, nous avons ainsi relevé une forte attente pour que les aspects de filières soient pris en compte du local à l'international. Les effets d'innovation dans les pôles de compétitivité ont été pointés. L'artisanat a également été cité comme un sujet d'étude. Des attentes ont été exprimées, du point de vue méthodologique, afin qu'une attention particulière soit portée à la qualité statistique. Enfin, certaines personnes interrogées ont soulevé la nécessité d'explorer les possibilités offertes par le Big Data en matière de statistique d'entreprises.

Premières réflexions des producteurs pour 2014-2018

Fabienne ROSENWALD

Je vous présenterai le programme à moyen terme à grands traits, un programme qui sera sans doute orienté par nos débats et travaux futurs. Ce moyen terme, comme le précédent, sera cadré par les obligations statistiques qui découlent de règlements européens visant à mesurer le système productif mais il correspond aussi à des demandes nationales de connaissance structurelle, conjoncturelle et thématique des entreprises. La mise en place du règlement européen FRIBS va se révéler très structurante en particulier en termes de référentiels, avec l'élaboration d'un réseau de répertoires et du référentiel des unités statistiques. La France se trouve en avance puisqu'elle s'est engagée dans cette démarche suite en particulier aux recommandations du Cnis. Nous avons élaboré notre répertoire statistique, engagé une réflexion sur les groupes et lancé le profilage. Durant ce moyen

terme, nous nous efforcerons de poursuivre notre implication européenne sur le futur le règlement et la mise en œuvre des répertoires.

Ce moyen terme doit également permettre de répondre à de nombreuses demandes déjà exprimées. Nous voyons en particulier émerger des besoins de connaissance fine sur les entreprises en lien avec des problématiques de compétitivité, ainsi que la nécessité de comparaisons européennes. Des besoins d'informations se font jour sur la compréhension des phénomènes de mondialisation et des liens entre les phénomènes macro et micro-économiques. Nous avons également recueilli une demande très forte de données de qualité objectives en termes de prix et de volume. Au delà de ces problématiques, nous tenterons de faire preuve, au cours de ce moyen terme, d'une meilleure réactivité aux besoins des utilisateurs et nous nous efforcerons de dégager des marges de manœuvre pour mieux y répondre.

Les démarches de simplification et de modernisation se révéleront très fortes notamment en termes de dématérialisation et d'utilisation des sources administratives. Un accent sera par ailleurs mis sur la valorisation. Un *Insee Référence Entreprises* sera publié cette année et s'enrichira progressivement chaque année en fonction de vos retours. Nous produisons désormais régulièrement des données structurelles sur les entreprises à partir du nouveau dispositif ESANE et le profilage des grands groupes avance. Il va s'agir désormais de mettre l'accent sur la mise à disposition des données et l'accompagnement des utilisateurs, face aux changements nombreux qui sont survenus dans le domaine de la statistique d'entreprise. Le service statistique sur les transports du Ministère de l'environnement se propose également de renforcer la valorisation des données sur les transports. Enfin, nous poursuivrons des innovations méthodologiques, statistiques et thématiques pour mieux répondre à vos besoins.

S'agissant de la statistique structurelle, la mise en place du dispositif d'élaboration des statistiques structurelles d'entreprises (ESANE) , véritable réingénierie des statistiques d'entreprises, va se poursuivre. La phase 1 de refonte du processus par l'utilisation conjointe de données administratives et de données d'enquêtes est aujourd'hui terminée. Nous travaillons désormais à améliorer les estimateurs. Nous poursuivrons nos travaux pour expertiser si il est possible de récupérer des données d'emploi non salarié et d'intérim. La phase 2 du dispositif ESANE qui vise à remplacer toutes nos statistiques fondées sur les unités légales par des statistiques basées sur une notion d'entreprise se poursuit. Nous avons déjà avancé sur les plus grands groupes et allons continuer nos efforts.

Sur ce moyen-terme, un fort investissement va être réalisé conjointement par l'Insee, la Banque de France et le SSM des Douanes afin d'obtenir une meilleure compréhension des flux commerciaux et accompagner nos réflexions sur le projet européen SIMSTAT, qui tend à supprimer les flux d'importation. Le SSM des Douanes a souhaité participer au test afin d'appréhender les conséquences d'un tel projet en termes de perte de qualité et de charge.

Les répertoires feront également l'objet d'un investissement très fort. La statistique publique dispose désormais d'un répertoire statistique, SIRUS, qui va devenir le référentiel de toutes les statistiques d'entreprises. Ce répertoire permettra d'opérer le calcul des catégories d'entreprises et de repérer les groupes et les réseaux. Il offrira également la possibilité de déterminer la charge des entreprises, un point sur lequel nous avons pris des engagements. L'Insee a par ailleurs mis en place des procédures d'attribution du LEI (*LegalEntity Identifier*), l'identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers. L'Insee a été choisi pour attribuer cet identifiant parce qu'il gère déjà le répertoire administratif SIRENE.

Quant aux statistiques conjoncturelles, le prochain moyen terme verra se poursuivre la refonte des processus de production, avec de grands projets sur les prix, le chiffre d'affaires et la production industrielle. Le domaine des services bénéficiera d'un fort investissement. Nous avons déjà engagé des travaux sur le sujet. Demain matin paraîtra un indice des prix des services B to All, recouvrant les

services aux entreprises, les services aux ménages et les services à l'exportation. Nous nous efforcerons d'étendre son champ à davantage de secteurs. Nous mettrons également en place un indice de volume des services, conformément à la volonté d'Eurostat. Du côté de l'IPC, l'utilisation des données de caisse collectées auprès des entreprises sera expertisée sur ce moyen terme. Dans le domaine des transports, enfin, le SOES testera l'utilisation des données de gestion.

Concernant, pour finir, les enquêtes thématiques, l'enquête sur les associations, demandée par le CNIS, est en cours de préparation. Elle sera menée et donnera ses premiers résultats au cours de ce moyen terme. Nous poursuivrons nos enquêtes périodiques sur les consommations d'énergie, les dépenses liées à l'environnement, les déchets, indispensables pour les comptes de l'énergie et les comptes de l'environnement ainsi que pour le suivi des questions de développement durable. Nous continuerons de mener toutes nos enquêtes sur l'innovation et la R&D. Les statistiques IFATS sur les filiales de groupes étrangers en France et OUTFATS sur les filiales de groupes français à l'étranger seront également réalisées chaque année pour suivre les phénomènes de mondialisation. Un investissement pour mieux valoriser toutes ces enquêtes annuelles sera entrepris. Ainsi, nous devrions produire à brève échéance les premiers résultats de l'enquête sur les chaînes de valeur dans un Insee Première. Nous allons par ailleurs remettre à plat les statistiques du tourisme pour disposer d'un ensemble plus cohérent. Nous nous efforcerons de mieux connaître les infrastructures liées au transport. La DGCIS conduira des études sur les filières, sur les pôles de compétitivité, sur le suivi des dispositifs en faveur des jeunes entreprises innovantes. Enfin, du côté des douanes, nous mènerons une enquête pour mesurer les coûts liés aux échanges extérieurs.

Béatrice SEDILLOT

S'agissant de la statistique agricole, parallèlement aux réflexions menées sur le moyen terme dans le cadre du Cnis, nous avons, en fin d'année 2012, interrogé nos utilisateurs pour recueillir leurs besoins et attentes. Nous avons constaté dans l'ensemble que les utilisateurs considèrent que la statistique agricole forme déjà ensemble riche et cohérent, couvrant la plupart des besoins. Les besoins en matière de statistiques agricoles sont très largement liés à des obligations européennes. Les statistiques produites visent à livrer des informations sur l'utilisation des territoires, les structures productives, les productions végétales et animales, l'activité des exploitations, les prix et les échanges extérieurs, les revenus des agriculteurs. Toutes les statistiques annuelles ou infra-annuelles continueront d'être produites dans les années à venir. Le SSP poursuivra par ailleurs ses efforts pour mobiliser davantage les données administratives en vue d'alléger la charge statistique, avec une attention particulière aux données utiles à l'observation de l'occupation des sols.

Trois opérations sont d'ores et déjà bien identifiées pour ce prochain moyen terme. La première concerne la collecte en 2016 de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles. Tous les dix ans, nous réalisons un grand recensement agricole, dont le dernier date de 2010. Entre deux recensements, nous effectuons, tous les trois ans environ, des enquêtes auprès des structures pour actualiser les résultats. Nous en conduirons une en 2013 et une autre en 2016, couvrant environ 10 % des exploitations agricoles. Nous continuerons par ailleurs de mener des enquêtes sur les pratiques culturales, en vue notamment d'alimenter le suivi d'un certain nombre de plans d'action sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (Programme Ecophyto) ou de produire les indicateurs fixés par la Directive Nitrates. Un programme important d'enquêtes couvrant différentes cultures (viticulture, grandes cultures, légumes, fruits) se déroulera durant le moyen terme. Nous projetons également d'effectuer une enquête nouvelle sur les pratiques d'élevage, combinée à une enquête sur les bâtiments d'élevage pour répondre au besoin important d'informations dans ce domaine.

Nous avons enfin identifié plusieurs thématiques d'importance pour les années à venir : approfondissement des connaissances sur la filière du bois, analyse de la compétitivité des industries agro-alimentaires, mesure de la performance des divers types de pratiques agricoles, meilleure connaissance des trajectoires d'installation et de renouvellement des exploitations agricoles.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

Premières propositions d'avis de moyen terme & Débat

Dalila VIENNE

Je vais vous présenter les propositions d'avis qui ont été rédigées sur la base des trois notes préparatoires. Ces avis seront donc discutés lors de l'assemblée plénière du Cnis, en janvier 2014. Ces avis sont organisés en cinq chapitres : la dimension internationale, la description de l'appareil productif, une approche plus thématique des entreprises orientée sur les comportements et pratiques, l'évolution de l'appareil productif et un dernier chapitre recouvrant toutes les attentes relatives à la méthodologie, l'accessibilité et la pédagogie.

Sur la dimension internationale, l'avis est le suivant :

« Le Conseil souligne l'importance de poursuivre la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et de mieux mesurer la mondialisation du système productif.

Il réaffirme le caractère fondamental de la nouvelle notion de l'entreprise intégrant le concept de groupe pour apporter des éclairages au niveau mondial. Il soutient les travaux menés en ce sens. Il rappelle la nécessité d'une connaissance statistique de l'activité des implantations à l'étranger de ces groupes.

Le Conseil souhaite que la statistique publique française s'implique fortement dans le projet européen FRIBS visant à une plus grande cohérence de la statistique européenne sur les entreprises. Il souhaite être informé régulièrement des avancées de ce projet et que la statistique publique y relaie ses avis.

Le Conseil demande que la statistique publique s'attache à la mesure de toutes les dimensions de la compétitivité internationale des entreprises (performance à l'international, y compris des PME et de l'artisanat, montée en gamme des produits). Il souhaite que ces statistiques soient diffusées avec des comparaisons européennes ou par rapport aux principaux partenaires.

Il souhaite par ailleurs que les efforts d'Eurostat pour simplifier et alléger le coût des statistiques de flux intracommunautaires de marchandises n'altèrent pas la qualité des informations nécessaires à l'étude des déséquilibres des flux intra-européens ».

Hervé PROVOST, Force Ouvrière

En tant que membre du Comité économique et social européen, je me permets modestement de confirmer que les derniers travaux conduits sur les TIC, l'automobile ou les énergies ont montré, au-delà des problématiques européennes et nationales, qu'il s'avère aujourd'hui indispensable de disposer de statistiques internationales. Au niveau des statistiques d'entreprises et des groupes, dans le cadre du projet européen présenté tout à l'heure, nous acheminons-nous vers des informations statistiques mondiales sachant que les groupes de la métallurgie sont bien mondiaux aujourd'hui ?

Denis DURAND, CGT

Je remercie Monsieur Béguin de son exposé très éclairant sur l'état des projets d'Eurostat et j'attire votre attention sur un point, pour renforcer le dernier paragraphe de l'avis. Eurostat a développé une stratégie fondée sur un argument technologique. L'Institut européen estime en effet que les technologies vont nous permettre de réaliser un grand réservoir de données individuelles à partir

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

duquel pourront être déduites toutes les statistiques. C'est ainsi que le Président d'Eurostat présente le chantier à l'ESAC. Le projet SIMSTAT est d'ailleurs fondé sur ce principe. Or je pense qu'au-delà de toutes les réflexions qui se poursuivent dans le système statistique français, nous pouvons opposer une objection méthodologique majeure à cette affirmation. Il a en effet été démontré qu'un certain degré de redondance constitue un facteur de robustesse des systèmes en ce qu'il permet de corriger les erreurs, d'éviter les fausses déclarations et d'assurer la survie de la qualité des données même en cas de dégradation d'une source. Cet argument a d'ailleurs fait l'objet de débats animés au sein de l'ESAC.

Sur la définition des unités statistiques, où en est le travail concret de profilage des groupes engagé après la publication du rapport Salustro ? S'agissant enfin de la rencontre sur la compétitivité, j'ai noté un petit glissement terminologique dans son énoncé. Il était à l'origine question de compétitivité et de facteur de développement. Vous évoquez aujourd'hui la compétitivité et la performance. Ce nouveau titre témoigne d'une vision orientée qui se poursuit depuis que cette commission a été rebaptisée. Je m'interroge sur l'ensemble des propositions concernant l'analyse des performances et les facteurs de développement. Vous évoquez à juste titre certains aspects touchant au travail et à l'organisation des entreprises mais il n'existe presque rien sur la qualité de l'emploi alors que le degré de qualification des travailleurs et la place de la formation dans la gestion de la main d'œuvre constituent, du point de vue de la CGT, un facteur important de développement et éventuellement de compétitivité, quel que soit le sens précis conféré à cette notion.

Lionel FONTAGNE

J'ignore si nous devons revenir sur le profilage, que nous évoquons systématiquement. Quant à l'orientation vers la performance, elle me paraît essentiellement sémantique.

Patrick DUCHATEAU, MEDEF – Fédération française du bâtiment

La présentation de Monsieur Béguin m'avait inquiété. Les objectifs se révèlent ambitieux mais les moyens se trouvent réduits et la conclusion reste floue. Votre avis invite la France à s'impliquer fortement dans le projet FRIBS, un projet dont nous ne savons pas tout. Ceci me paraît peut-être un peu prématuré. Quelle est la place de la France en matière de qualité statistique ? Quel serait le coût du respect de ces exigences ? Je remercie Monsieur Durand d'avoir évoqué une inquiétude qui est aussi la nôtre sur la suppression d'un flux dans le commerce international. La redondance me semble en effet importante car elle permet de rectifier des erreurs.

Gilles GAUTIER

Vous avez indiqué que l'empreinte d'Eurostat serait de plus en plus prégnante dans les programmes à venir. Cela signifie-t-il que la souplesse dont bénéficient aujourd'hui les offices statistiques nationaux sera réduite à néant et que les relations qu'entretiennent les offices statistiques nationaux avec l'ensemble de leurs partenaires pourraient être modifiées de façon radicale dès lors que les attentes qui pourraient être formulées par les utilisateurs quels qu'ils soient ne pourraient plus être prises en compte pleinement comme c'est déjà le cas sur le bilan dressé pour la période 2009-2013 ? Pour quelles raisons les organismes statistiques européennes se montrent-ils très choqués par la publication du code EAP en France ?

Pascale HONORAT, Conseil national des barreaux

Pour les entreprises qui nous sont rattachées, les statistiques se révèlent moins fréquentes alors que les besoins restent importants. Nous essayons de mesurer le poids des professions libérales dans l'emploi salarié et d'approfondir notre connaissance statistique. Qu'est-il prévu à cet égard dans l'horizon de moyen terme, sachant que ces professions recouvrent, comme les artisans, une grande diversité et représentent une part importante du PIB ?

Fabienne ROSENWALD

Il convient en effet d'examiner un groupe dans toute sa diversité. En ce sens, l'existence de statistiques mondiales présenterait un sens et des réflexions sont bien en cours sur ce plan, comme Monsieur Béguin l'indiquera. S'agissant du profilage, plusieurs cibles avaient été dégagées. La cible 1 recouvrait les grands groupes. L'équipe de profilage les a rencontrés en grande partie, soit les 70 plus grands groupes. Nous avons déjà récupéré les comptes consolidés d'une part d'entre eux, ce qui nous permettra de supprimer les enquêtes réalisées pour leurs unités légales. Nous poursuivons notre démarche sur l'autre partie. Il existe en France environ 48 000 groupes. Deux cibles devront encore être traitées : nous réfléchissons au traitement des groupes de petite taille (cible 2), qui peuvent compter seulement deux unités légales, d'une manière quasiment automatique et recherchons également l'approche la plus pertinente pour adresser les groupes de taille intermédiaire (cible 3). En parallèle, nous avons commencé à publier des données sur les entreprises, en approximant l'entreprise par le groupe auquel elle appartient et si il s'agit d'une entité indépendante par son unité légale

Les ambitieux projets européens suscitent effectivement quelques inquiétudes. C'est la raison pour laquelle nous avons pris de l'avance sur les répertoires statistiques et le profilage, de façon à posséder une expertise sur le sujet. . Cela nous permet en outre d'être force de proposition et d'orienter les travaux. Nous souhaiterions aller plus loin dans l'un des VIP et en devenir leader, si nous pouvons dégager des moyens pour cela. . De la même façon, l'engagement du SSM de la Douane dans SIMSTAT nous offrira plus de poids. La France se montre plutôt en avance sur le profilage et les répertoires. Nous souhaiterions que nos homologues adoptent les mêmes solutions que nous en la matière.

Les règles européennes s'avèrent fortes, certes, mais nous conduirions toutes ces enquêtes même si elles ne s'inscrivaient pas dans des règlements européens car elles répondent à de réels besoins d'informations. Nous essayons, dans le cadre de ces enquêtes européennes, d'intégrer des éléments qui vous intéressent. Nous allons ainsi positionner des questions sur le e-commerce dans l'enquête TIC.

Certains travaux n'ont pas été menés dans le moyen terme précédent car le système statistique d'entreprises repose sur des processus de production très lourds que nous avons entrepris de rénover. Mettre en place un nouveau processus prend du temps. Aussi, nous devons anticiper sur les besoins pour engager ces investissements de reingénierie très en amont. . Il en est ainsi du dispositif sur les associations ou les chaînes de valeur, qui figurait dans le moyen terme 2009-2013 et que nous espérons réellement voir aboutir durant ce prochain moyen terme.

Nous avons le souhait de décrire au mieux le système productif des professions libérales. Cela s'avère plus aisé lorsque les sources administratives sont nombreuses. Pour les professions libérales, nous éprouvons notamment quelques difficultés à repérer l'emploi non salarié. Messieurs Béguin et Brion pourront sans doute compléter ma réponse sur ce sujet.

Jean-Marc BEGUIN

S'agissant de la première remarque de Monsieur Provost, vous soulevez effectivement aujourd'hui un problème mal résolu par les instituts statistiques. Il existe une contradiction inhérente à notre statut. Statisticiens nationaux, nous examinons la situation sur le plan national. Il existe un certain nombre d'acteurs internationaux par essence, qui ne considèrent pas le fait national comme digne de reporting. Lorsque nous demandons à un Groupe des informations sur un territoire qui ne représente pas un terrain d'analyse pour lui, il ne possède pas spontanément les chiffres. Ainsi, dans le classement des catégories, nous avons pris en compte la part de l'emploi en France pour des raisons purement pragmatiques car il n'existe pas, à ma connaissance, de répertoire mondial des groupes

nous permettant d'appréhender la dimension d'un groupe brésilien, coréen ou chinois en France. De ce fait, nous ignorons l'importance de l'emploi de telle ou telle filiale française d'un groupe international. Lorsque nous disposerons de cette information, nous la stockerons. Il existe des bases de données privées, que nous pourrions utiliser. Une enquête est tout de même menée sur le plan mondial, relative aux FATS, qui met en opposition ce qui se passe en France avec ce qui se passe dans le reste du monde, sans opérer de focus particulier sur telle ou telle région du monde. Le sujet reste cependant entier au niveau d'Eurostat et son projet de répertoire européen des groupes reste pour l'instant focalisé sur l'Europe, là encore sans doute pour des raisons pragmatiques.

La situation sur SIMSTAT demeure pour moi un sujet d'interrogation. Je ne sais répondre à vos questions. Il existe de nombreux sujets sur lesquels se nouent des jeux d'acteurs. En la matière, tous les pays s'accordent pour fustiger ce projet mais Eurostat s'entête et continue de soutenir l'idée de flux unique et je n'en perçois pas bien la raison. Les Etats membres ont mis en avant le maintien de la qualité des statistiques. Ce sujet se révélant très difficile à mesurer et à débattre, Eurostat l'a placé sur un terrain purement technologique, se bornant à discuter des conditions à remplir pour pouvoir échanger les données. Les aspects politiques ont disparu du débat mais ils réapparaîtront le jour où SIMSTAT devra être mis en œuvre concrètement. Les banques centrales comme tous les Etats membres y sont opposés, même s'ils conviennent de la nécessité de réduire la charge statistique.

Quant au code APE, nous sommes très imprégnés en France du fait que SIRENE constitue un répertoire administratif qui existe depuis 40 ans maintenant. Pour nous, le code APE représente donc un code administratif. Ce répertoire est géré par des statisticiens et relève des missions régaliennes de l'Insee. Or quand nous gérons SIRENE, nous le faisons sous notre casquette administrative et non statisticienne. De ce fait, au terme de la loi française, le code APE constitue une variable administrative publique. Dans les autres pays, en revanche, le code APE correspond à une variable statistique. Il est attribué par les instituts de statistique et se trouve protégé par le secret. C'est la raison pour laquelle a émergé un débat sur ce code.

Philippe BRION, Insee

Nous avons quand même intégré un certain nombre de secteurs, notamment concernant les professions libérales, au sein d'ESANE puisque nous produisons des informations sur les unités qui ont des liasses fiscales, entre autres les services de la santé et de l'enseignement. Il est vrai toutefois que le dispositif ESANE cumule des informations administratives et fiscales provenant des DADS et des informations d'enquête, mais que cette combinaison se limite aux secteurs de l'industrie, des services et du commerce. Sur la partie ajoutée plus récemment, nous ne disposons pour l'heure que des informations fiscales.

Lionel FONTAGNE

Je vous propose de grouper nos discussions sur les deux prochains avis.

Dalila VIENNE

Ces deux avis concernent l'appareil productif et les enquêtes thématiques.

« Le Conseil salue la mise en place du répertoire statistique des entreprises SIRUS, outil central pour une meilleure connaissance de l'appareil productif dans toutes ses dimensions.

Il préconise que la nouvelle notion de catégorie d'entreprise sur laquelle il repose soit appliquée de façon cohérente à l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises, dans les enquêtes structurelles ou conjoncturelles, en matière de démographie d'entreprise et en matière de statistique sur le commerce extérieur ou sur la recherche et dans la comptabilité nationale.

Il souhaite parallèlement une connaissance approfondie de l'organisation des activités productives sur le partage international du travail, l'organisation en réseau, un zoom sur un certain nombre de filières (bois, agroalimentaire) et sur l'organisation de la sous-traitance.

Il souhaite un enrichissement des statistiques disponibles sur la localisation fine du système productif sur les différents types de prélèvements fiscaux et aides publiques selon la finalité, catégorie et activité d'entreprise, pour certains types d'entreprise (artisanat, non salarié, etc.). Sur les associations, le Conseil rappelle son souhait de réalisation régulière de l'enquête sur les associations.

Nous pourrions ajouter le souhait d'un état des lieux sur les statistiques sur le tourisme et d'un suivi des préconisations du rapport Bernard sur les transports, deux secteurs d'activité que nous avons quelque peu oubliés.

De nombreuses demandes ont été émises en faveur d'approches thématiques dans le cadre de la Commission Environnement et Développement durable. Il serait opportun de dégager des priorités entre ces différentes attentes.

« Le Conseil marque un intérêt particulier pour la production de résultats dans les cinq ans à venir sur les thèmes suivants :

- *la gestion des aspects environnementaux des entreprises, y compris les entreprises publiques, si possible au niveau régional (consommation d'énergie, gestion des déchets, flux de transport, logistique, utilisation des sols, efficacité énergétique des bâtiments d'activité, etc.) ;*
- *les aspects économiques (coûts, prix, subventions) des filières d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biocarburants, etc.) ;*
- *les investissements des entreprises (pôle innovation, recherche) ;*
- *l'utilisation des TIC, notamment dans les très petites entreprises ;*
- *le marché du commerce électronique ;*
- *les pratiques agroalimentaires (qualité de la production, traçabilité, etc.).*

Le Conseil rappelle par ailleurs son intérêt pour la production régulière de résultats sur la responsabilité sociétale des entreprises ou des organismes et plus particulièrement une meilleure connaissance de leurs investissements socialement responsables ».

Denis DURAND

J'appuierai fortement deux mentions du dernier paragraphe de ce projet d'avis. La première porte sur l'importance d'enrichir l'information sur la localisation du système productif, qui constitue une demande extrêmement forte issue des entretiens. Dans le document retraçant les premières orientations des producteurs, j'ai noté que cet aspect était mentionné sans être développé. Le Cnis devrait, me semble-t-il, encourager les producteurs à s'engager dans cette voie. Je pense en outre que si ce moyen terme de la statistique publique pouvait nous aider à améliorer la connaissance des aides publiques aux entreprises, en particulier lorsqu'elles prennent la forme d'exonérations fiscales ou d'exonérations de cotisations sociales, nous ferions franchir un pas important au débat public dans ce pays.

Dominique DESBOIS, Institut national de la recherche agronomique Versailles-Grignon

Je relaierais une demande d'information qui pourrait éclairer la réflexion sur l'avis concernant l'organisation des activités productives. Elle porte sur le calendrier des enquêtes sur les pratiques culturelles, en particulier celle relative à la production de légumes. Des demandes d'informations nous sont régulièrement adressées par les chercheurs de l'INRA impliqués dans des projets portant principalement sur la réduction des usages de produits phytosanitaires, l'impact des pratiques agricoles innovantes sur la biodiversité et la prise en compte des effets du changement climatique. Permettez-moi de rappeler l'importance pour les chercheurs impliqués dans des projets de recherche, notamment ceux comportant des expérimentations et enquêtes de terrain, de pouvoir disposer au plus tôt d'informations prévisionnelles sur la mise à disposition des tableaux synthétiques de résultats mais aussi parfois de données primaires ayant trait à l'analyse de la diversité de ces pratiques. Lors de la présentation de son programme de travail, le 22 mars dernier, le SSP annonçait une enquête sur les pratiques culturelles sur les légumes en fin d'année 2013 et des premiers résultats synthétiques au mieux dans les six mois suivant l'enquête. Pourriez-vous nous confirmer et éventuellement préciser ces indications ?

Gilles GAUTIER

Je rejoins et conforte le besoin d'informations fines localisées. Nous avons évoqué largement les paramètres à prendre en compte sur les critères liés à la compétitivité des grands groupes. Il convient bien évidemment de travailler sur ce point. Je crois toutefois qu'il ne faut pas non plus nier tout ce qui fait le vivier territorial des systèmes économiques territoriaux et le dynamisme territorial d'une économie donnée. Ces deux problématiques vont de pair et aucune ne doit être traitée au détriment de l'autre. Le premier bilan provisoire de la phase 1 d'ESANE semble montrer que tout n'a pas encore été extrait sur ce point.

Lionel FONTAGNE

Les avis, tels qu'ils sont rédigés, reflètent l'idée qu'il n'existe pas d'opposition entre le global et le local. La dimension locale reste tout à fait prégnante.

Patrick DUCHATEAU

S'agissant de la nouvelle notion d'unité économique et la ventilation par taille, il apparaît fondamental de disposer de données découpées suivant les quatre tailles d'entreprise mais encore faut-il pouvoir les comparer au niveau européen, une nécessité encore plus prioritaire. J'ai compris que les avis ne comportaient pas de priorisation mais je pense que l'environnement doit primer dans les données à collecter. Concernant enfin les enquêtes sur l'innovation et l'utilisation des TIC, nos entreprises soulignent qu'elles se trouvent déjà très sollicitées et souhaiteraient que ce domaine soit simplifié.

Hervé PROVOST

Rien n'est prévu pour la formation. Or, comme les différentes instances européennes l'ont confirmé, la compétitivité des entreprises dépend de deux grands facteurs, à savoir l'innovation et la formation au sens large.

Lionel FONTAGNE

Nous en sommes tous d'accord mais le découpage de nos commissions veut que ce sujet soit abordé par d'autres instances. Comme nous l'avons déjà fait pour les questions de responsabilité sociale des entreprises, nous pourrions parfaitement organiser des journées d'étude communes à deux commissions.

Pierre AUDIBERT

La rencontre du 27 juin a d'ailleurs pour titre « Attractivité et développement économique des territoires ». Lors de cette journée, nous traiterons cette question de la localisation fine des entreprises et des activités, dans le cadre d'une troisième table ronde. L'Insee est organisée de telle façon que la localisation fine de l'activité économique est traitée par une unité dont j'ai la charge en tant que responsable de la charge régionale de l'Insee, qui travaille en liaison étroite avec les statisticiens d'entreprise dont l'optique de travail s'avère plus large. Il n'existe donc aucun manque mais nous pourrions, à l'occasion d'une réunion commune à plusieurs commissions, le réaffirmer d'une façon plus nette.

Fabienne ROSENWALD

Concernant les catégories d'entreprises et les groupes, nous avons publié un *Insee Première* qui permet de localiser les entreprises par catégorie et qui donne une image de la France relativement fine. Il est sorti voilà un mois et décrit le système productif en France.

François-Xavier HUARD, Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

Je me félicite que l'artisanat figure en bonne place dans les avis. L'artisanat constitue quand même la première entreprise de France. Elle occupe donc sa juste place dans les avis du Cnis. La loi consulaire de 2010 donne à l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat un rôle de production et de collecte de données statistiques pour le compte de l'Etat. De ce fait, le répertoire des métiers a désormais vocation à se connecter aux répertoires SIRENE et SIRUS de l'Insee pour fournir des données que nous ne possédions pas par le passé. Nous pourrions ainsi retracer l'image réelle du poids économique et social de l'artisanat en France.

Béatrice SEDILLOT

Le SSP mène effectivement différentes enquêtes sur les pratiques culturelles et l'utilisation des produits phytosanitaires, enquêtes qui suscitent un intérêt important de la part des chercheurs. La collecte de l'enquête sur les pratiques culturelles se déroulera fin 2013 – début 2014. Il s'agit d'une enquête relativement complexe dans sa mise en œuvre et son retraitement. Nous nous engagerons, comme pour les précédentes, à mettre à disposition les données à tous les chercheurs intéressés. Nous communiquerons également très rapidement les fichiers de l'enquête sur les pratiques culturelles en grande culture et nous avons déjà signé plusieurs conventions avec des laboratoires de l'INRA, qui ont fait part de leur intérêt sur cette enquête.

Dominique DESBOIS

Le cas des légumes dépasse largement les enquêtes. Le problème tient dans la date de disponibilité des données. Il importe que des dates prévisionnelles soient avancées, afin que les chercheurs puissent programmer leurs propres activités.

Béatrice SEDILLOT

Nous estimons que la mise à disposition de ces données et des premiers résultats, pour une enquête nouvelle comme celle-ci, pourra intervenir un an après la fin de la collecte, soit au mieux en fin d'année 2014.

Pierre AUDIBERT

A la demande de l'Autorité de la statistique publique, nous publions désormais sur le site de l'Insee et sur les différents sites des statistiques ministérielles le calendrier de mise à disposition des informations résultant d'enquêtes annuelles.

Dalila VIENNE

Pour répondre aux demandes d'intégration du facteur humain dans la compétitivité internationale, je propose d'ajouter dans le premier avis que la statistique mesure toutes les dimensions de la compétitivité internationale des entreprises, dont « la qualité de l'emploi ».

Lionel FONTAGNE

Je pense que dans le cadre de cette Commission, nous abordons surtout les qualifications, la qualité de l'emploi relevant plutôt de la Commission Emploi.

Dalila VIENNE

S'agissant du quatrième avis, nous proposons plutôt une veille sur des sujets pour lesquels des incertitudes demeurent quant à leur prise en compte par la statistique publique.

« Le Conseil préconise une veille sur les possibilités de prise en compte dans la statistique de l'économie circulaire ainsi que de nouveaux services liés à la dématérialisation (télémédecine, e-learning, etc.) liée à internet (réseaux sociaux, moteurs de recherche, services d'archivage, etc.) ou développés dans une optique de développement durable.

Le Conseil souhaite que s'engage une réflexion sur les critères actuels qui permettent de définir les contours de la statistique en tenant compte des débats à l'étranger sur le sujet ».

Lionel FONTAGNE

Nous débattons sur le terme d'économie circulaire après la présentation du dernier avis.

Dalila VIENNE

Le dernier avis concerne la méthodologie, l'accessibilité et la pédagogie.

« Le Conseil souhaite être étroitement associé aux réflexions de la statistique publique sur les perspectives de mise à disposition et d'utilisation des données dans le contexte de Big Data.

Il demande que le dialogue se poursuive avec les chercheurs et les bureaux d'étude pour continuer de faciliter leurs conditions d'accès aux données détaillées et permettre ainsi une large utilisation de celles-ci dans le débat social.

Le Conseil constate une attente croissante d'utilisation des données individuelles sur le comportement des entreprises pour mieux interpréter les résultats macro-économiques. Il propose que la statistique publique se rapproche des chercheurs pour trouver à cette fin des méthodologies sécurisées et à moindre coût (approche granulaire par exemple).

Il demande que les efforts de simplification et les demandes de réduction de la charge notamment la charge de réponse des entreprises lui soient régulièrement présentés ».

Gilles GAUTIER

Sur le deuxième alinéa, entendez-vous les chercheurs et bureaux d'étude comme des utilisateurs de sources d'information ? Pourquoi spécifiez-vous ces deux populations en particulier pour faciliter leur accès aux données individuelles ? En quoi celles-ci constitueraient-elles les seules utilisatrices des informations statistiques ?

Lionel FONTAGNE

Nous pouvons les remplacer par le terme générique « utilisateurs ».

Jean-Marc BEGUIN

Vous évoquez des sujets très différents.

Gilles GAUTIER

Je connais très bien les problématiques de l'Insee mais je ne souhaiterais pas que ces expressions viennent fermer la porte à d'autres utilisateurs potentiels.

Lionel FONTAGNE

Je pense qu'il conviendrait plutôt de remplacer le terme de données détaillées par celui de données individuelles sécurisées. L'avis évoque en filigrane le centre d'accès sécurisé à distance. En agissant ainsi, le terme générique d'utilisateurs ne me choquerait pas. Le comité du secret statistique définit les conditions dans lesquelles certains utilisateurs peuvent avoir accès ou non aux données.

Patrick DUCHATEAU

J'irai dans le même sens. Dans un avis général du Cnis, l'accès aux données avait été étendu aux partenaires sociaux. Nous convenons qu'il faut consentir des efforts de simplification mais je rappellerai néanmoins que la statistique représente une infime partie de la charge administrative des entreprises, à hauteur de 1 ou 2 %.

Jean-Marc BEGUIN

J'ai quelques préventions sur le premier point. Je pense que le Big Data et la statistique publique n'ont rien à voir. Le Big Data rend disponible, de façon publique, un volume gigantesque de données qui ne sont pas issues de la statistique publique. Je ne vois pas en quoi le Cnis viendrait réguler l'utilisation de ces données par des sociétés privées. Je ne comprends pas l'intégration de ce point et je n'ai pas connaissance d'un positionnement de l'Insee sur le Big Data.

Pierre AUDIBERT

Je répondrai en tant que responsable de la diffusion de l'Insee. Il s'agit ici de rappeler que des outils ont été créés pour traiter une grande quantité de données qui pourraient éventuellement être utilisées pour le traitement des informations fournies par la statistique publique et permettraient une diffusion plus large de ces informations. Je reconnais toutefois que cela n'a grand-chose à voir avec le Big Data tel qu'on le conçoit. La mention visait à préciser qu'il est désormais possible de traiter davantage de données, y compris pour des non spécialistes mais nous pouvons la supprimer.

Odile BOVAR

Je ne suis pas d'accord. Cette mention provient d'au moins deux entretiens. Certains chercheurs, notamment des économistes et géographes, construisent des observations pour produire des données qui, sans être assimilées à des statistiques publiques, peuvent figurer dans les éléments de veille. Il ne s'agit pas du sujet Open Data mais des perspectives à explorer pour construire des données.

Lionel FONTAGNE

Je propose de retirer ce point de l'avis et de lancer une réflexion dans les mois à venir. Nous devons nous informer de l'avancée de ce dossier. Les frontières du Big Data restent peu claires. Les recherches menées sur le sujet se révèlent très intéressantes mais il ne relève pas de la statistique publique de s'engager dans cette voie.

François-Xavier HUARD

J'ai du mal à comprendre les implications de votre phrase sur l'industrie. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Lionel FONTAGNE

Je souhaitais effectivement évoquer ce point. La question du contour de l'industrie renvoie à celle des services. La notion d'économie circulaire se révèle par ailleurs plutôt difficile à comprendre. Peut-être conviendrait-il d'éviter l'utilisation de ce terme.

Jean-Marc BEGUIN

Je suis tout aussi surpris.

Fabienne ROSENWALD

Je pense que cette notion recouvre celle des donneurs d'ordre, sur laquelle une réflexion a été engagée au plan international.

Jean-Marc BEGUIN

Le Conseil ne peut que souhaiter l'engagement de réflexions au niveau français. Or ces sujets sont débattus au sein d'instances qui dépassent largement le cadre national. Je ne comprends pas bien les raisons d'un tel souhait d'autant qu'il n'existe pas, à ma connaissance, de réflexion en cours sur le sujet.

Lionel FONTAGNE

Il conviendrait à tout le moins que le Conseil soit associé à ces réflexions.

Thierry LACROIX, Insee

Des réflexions sont menées au niveau international sur ces questions, notamment sur les comptes nationaux pour lesquels ces réflexions sont déjà avancées. Des *task forces* de comptes nationaux au niveau de l'ONU sont ainsi amenées à s'interroger sur les frontières de l'industrie, les producteurs de biens et de services dans le cadre de délocalisations. Le chantier reste assez diffus. Nous devons être présents et en discuter ici lorsque des positions importantes seront prises.

Hervé PROVOST

Au niveau national, nous nous devons de conduire une réflexion sur les produits ou services au sens large, qu'ils soient fabriqués ou non en France. IBM ou Hewlett Packard, par exemple, constituent bien des entreprises et doivent être considérées comme telles, même si elles ne fabriquent plus rien ou presque en Europe aujourd'hui.

Jean-Marc BEGUIN

Nous revenons ici au débat sur PRODCOM, avec la prise en compte éventuelle, dans le cadre de FRIBS, de la sous-traitance internationale.

Lionel FONTAGNE

Nous pourrions peut-être proposer une reformulation précise évoquant les dispositifs FRIBS et PRODCOM.

Jean-Marc BEGUIN

Des réflexions sont engagées sur les nomenclatures depuis 40 ans au sein de l'ONU. La démarche PRODCOM apparaît plus spécifique.

François-Xavier HAURD

En page 4 du document retraçant les attentes des utilisateurs, la notion de filière avait été placée au centre des réflexions suite aux états généraux de l'industrie. Il existe un besoin de plus en plus fort de connaissance sur l'amont et l'aval. Le document soulignait enfin la nécessité d'un éclairage pour mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution de l'industrie française. Il s'agit de deux sujets différents. Il conviendrait donc de déterminer lequel des deux est concerné ici.

Lionel FONTAGNE

Je vous propose de réfléchir à une formulation plus précise de cet avis que nous vous transmettrions pour recueillir vos remarques. Si aucune autre remarque n'est formulée sur les autres avis, nous pouvons considérer qu'ils vous conviennent.

Gilles GAUTIER

Il serait souhaitable que le Bureau du Cnis nous transmette l'intégralité des avis pour procéder à une relecture finale.

Dalila VIENNE

Les avis seront intégrés au compte rendu et nous pourrons y revenir en novembre. Ces avis ne seront toutefois pas fondamentalement modifiés.

Denis DURAND

Pour adopter des avis en séance plénière, il serait bon de disposer d'un texte d'avis issu de la séance de novembre.

II - Nouvelles exigences de simplification

Raoul DEPOUTOT, Insee

Ce sujet concerne l'ensemble des producteurs du système statistique public et tous les processus de reconnaissance des enquêtes considérées comme relevant de la statistique publique, dans un contexte plus large. Comme vous le savez, plusieurs programmes de simplification ont été développés durant les dernières années. Tous ont convergé sur la façon dont l'administration pourrait engager des démarches de simplification auprès des entreprises et collecter les informations qui lui sont nécessaires d'une façon plus parcimonieuse et plus efficace.

Les mesures prises dans les derniers mois se déploient dans le cadre d'une nouvelle organisation. Le pilotage est effectué par le CIMAP (Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique) qui s'est réuni le 18 décembre 2012 et le 2 avril 2013. La maîtrise d'œuvre est coordonnée par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique, rattaché au Premier ministre.

Je citerai deux des décisions prises dans ce cadre, qui concernent la statistique. La première consiste en une action de contrôle de la normalisation qui s'applique aux entreprises et aux collectivités locales. La seconde porte sur le développement de l'efficacité de la collecte de ces informations en s'assurant notamment que l'information collectée par l'administration sera utilisée dans les années à venir par toutes les administrations et ne sera pas demandée une nouvelle fois.

La première action vient dans le prolongement des circulaires du Premier ministre du 17 février et du 23 mai 2011, confirmées par le nouveau Gouvernement. Elles intègrent une règle supplémentaire tendant à ce que le volume des obligations (ou normes) n'augmente pas, suivant le slogan « une norme supprimée pour toute nouvelle norme ». Les circulaires adoptées en 2011 imposent un certain nombre de règles vérifiées par les services du Secrétariat général du Gouvernement. Tout projet de loi, tout décret et tout arrêté sont examinés avec une grande attention par les services concernés, qui s'assurent que les règles imposées soient bien appliquées. En matière statistique, nous avons obtenu quelques dérogations mais un certain nombre de contraintes demeurent. En premier lieu, toute nouvelle norme doit avoir fait l'objet d'une concertation suffisante. Elle doit ensuite s'accompagner d'une évaluation *ex-ante* de la charge induite et le volume global des contraintes doit aller en diminuant au maximum. Un engagement gouvernemental a été pris suivant lequel toute nouvelle mesure adoptée est différée d'au moins deux mois dans son application. Pour faciliter la lisibilité de toutes les contraintes qui s'appliquent aux entreprises, la seconde circulaire a posé que l'ensemble des mesures normatives concernant les entreprises seraient publiées le premier jour de chaque semestre ou, à défaut, au premier jour de chaque trimestre, afin que les entreprises puissent consulter aisément les mesures qui s'appliqueront à elles.

La statistique publique possédait déjà un certain nombre de procédures correspondant à ces attentes sur le fond mais le Secrétariat général du Gouvernement nous impose de les rendre plus visibles et plus concrètes. Le différé de deux mois se trouve déjà en application et un certain nombre de contraintes ont été enregistrées, notamment sur la précision dans les dates d'envoi des informations ou dans la concertation. Le processus exige désormais une planification assez en amont des agréments. Pour les enquêtes reconduites, un dossier doit être transmis. Quant au volume normatif, le Secrétariat général du Gouvernement a accepté l'établissement d'un rapport, une fois l'an, pour expliquer la mesure globale de l'ensemble des enquêtes et leur analyse par rapport à l'année précédente. Ce rapport permet aussi de détailler les moyens déjà pris en compte par la statistique publique, comme l'utilisation assez ancienne en France des données administratives ou les efforts consentis en matière de répartition de la charge entre les entreprises. L'ensemble des producteurs de statistiques doivent remettre ce rapport à l'automne au Secrétariat général du Gouvernement afin de lui prouver que nous appliquons bien les normes qui s'imposent à nous comme à l'ensemble de l'administration.

Cette première action se révèle bien circonscrite et stabilisée aujourd'hui. En revanche, la seconde action, tendant à la recherche d'efficacité est en cours de développement et les mesures afférentes ne sont pas encore toutes arrêtées. Cette action s'inscrit dans le programme ministériel « Dites-le nous une fois », qui dispose de son propre comité de pilotage et qui vise à demander à l'ensemble des administrations un recensement de l'ensemble des demandes d'informations formulées auprès des entreprises et un inventaire des concepts qui se cachent derrière les informations que nous souhaitons collecter. Pour collecter une seule fois, il convient de connaître l'univers de la collecte opérée par l'ensemble de l'administration afin de s'y référer et savoir à quelle autre administration demander la même information plutôt que de la collecter soi-même. En parallèle, l'administration réfléchit à la mise en place d'outils de partage, des structures informatiques d'échange, des portails de collecte communs à l'instar du projet de déclaration sociale DAS-N, un exemple de remise à plat complète des informations collectées, de simplification et de partage.

Nous devons présenter dans trois semaines au Secrétariat général à la modernisation le projet « dites-le-nous une fois » afin d'expliquer notre contexte et notre feuille de route pour la mise en œuvre de ces grandes orientations. Le Gouvernement s'est donné pour objectif que d'ici cinq ans 80 % des informations collectées en double soient supprimées à un rythme de 20-30 % par an. Je me tiendrai à la disposition du Cnis afin de vous rapporter les évolutions de ce dispositif.

Lionel FONTAGNE

Nous pouvons constater que le dossier avance avec mesure.

IV - L'observation de la conjoncture économique

Contexte européen, présentation du dispositif en France

Catherine RENNE, Insee

Ma présentation vise à vous présenter l'ensemble des enquêtes de conjoncture produites ou coproduites au sein de l'Insee. Alfred Sauvy résumait le travail du conjoncturiste en ces termes : observer, comprendre et prévoir. Avant de réaliser des prévisions, le conjoncturiste doit identifier et expliquer les évolutions de l'économie dans le temps. Pour ce faire, le conjoncturiste a besoin d'informations. Un certain nombre de données sont à sa disposition, qui se distinguent en fonction de leur précocité ou de la richesse de l'information qu'elles fournissent. Il en est ainsi des indicateurs quantitatifs (indice de la production industrielle, la statistique sur les demandeurs d'emploi, les mises en chantier pour la construction, etc.). Ces indicateurs quantitatifs se révèlent extrêmement riches mais arrivent un peu tard comme les comptes nationaux trimestriels dont les premiers résultats sont publiés 45 jours après la fin du trimestre conformément à une contrainte européenne. Les résultats des enquêtes de conjoncture sont publiés cinq jours avant la fin du mois d'interrogation. Ainsi, nous avons publié vendredi dernier les résultats de l'enquête de mai 2013. Ces enquêtes fournissent certes une information beaucoup moins riche que les indicateurs quantitatifs mais elles présentent l'avantage d'apporter une information précoce très utile aux conjonctures. Nous construisons actuellement la prévision sur le deuxième trimestre 2013 et nous disposons déjà, pour ce faire, d'informations issues des enquêtes d'avril et mai 2013.

Les enquêtes de conjoncture sont apparues au début des années 1950 en Allemagne, en Italie et en France. La première enquête conduite en France a été réalisée en 1951 dans l'industrie. Le dispositif d'enquête de conjoncture s'est étoffé au fil du temps et s'est enrichi, bénéficiant notamment de l'harmonisation européenne des enquêtes de conjoncture qui a débuté dès 1962. Aujourd'hui, l'Insee

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

gère directement neuf enquêtes de conjoncture, trois dans l'industrie, trois dans le secteur tertiaire et trois dans le secteur de la construction. Elle coproduit également, avec la Fédération nationale des entreprises de travaux publics, l'enquête de conjoncture réalisée auprès des entreprises de travaux publics. Ces dix enquêtes interrogent 20 000 entreprises et se révèlent plutôt bien accueillies par les entreprises, avec un taux de réponse de 70 % en moyenne. 70 à 80 % des entreprises répondent par internet.

Les enquêtes de conjoncture sont conçues de façon à donner précocement des informations sur la situation présente, le passé récent et les perspectives de court terme des entreprises. Les questions s'orientent essentiellement sur une dimension qualitative et appellent des réponses très simples (« en hausse », « en baisse » ou « stable »). Une fois toutes ces informations recueillies, nous traduisons les réponses des entreprises en soldes d'opinion par calcul de la différence entre le pourcentage d'entreprises ayant répondu « en hausse » à une question donnée et le pourcentage d'entreprise ayant répondu « en baisse », des pourcentages pondérés pour être plus représentatifs d'une activité. Une fois ces soldes d'opinion bâtis, nous allons construire des indicateurs synthétiques qui vont venir résumer et pondérer l'information qu'apportent ces questions. L'indicateur de climat des affaires, par exemple, reprend l'ensemble de l'information contenue dans ces enquêtes et soldes d'opinion. L'Insee produit également des indicateurs de retournement qui visent à tenter de déceler le moment où la conjoncture va changer d'orientation. Pour le prévisionniste, ces soldes d'opinion et ces indicateurs synthétiques s'avèrent essentiels. La plupart des organismes de prévision de court terme utilisent notamment des méthodes d'étalonnage. Fondées sur les informations contenues dans les enquêtes de conjoncture, ces méthodes cherchent à prévoir les évolutions de croissance du PIB.

Les enquêtes de conjoncture ont montré leur robustesse au cours des années. Pour preuve, la courbe du climat des affaires en France depuis 1992 suit bien l'évolution du PIB sur la même période, en particulier sur les années 2008-2009. Ces informations sont utilisées par l'Insee pour réaliser ses prévisions économiques et par les autres organismes publics ou privés qui produisent des prévisions économiques. Elles sont également relayées et commentées par la presse.

Le système européen des enquêtes de conjoncture s'est mis en place dès 1962. Il présente la particularité de ne pas relever d'un règlement européen. Ces enquêtes ne sont pas régies par Eurostat mais par la Direction générale Economie et Finances de Bruxelles. Le dispositif fonctionne grâce à un lancement régulier d'appel d'offres auquel répondent les différents pays. La Direction générale Economie et Finances décrit l'ensemble des principes de base de ces enquêtes, des principes repris dans un manuel des enquêtes de conjoncture publié sur son site interne. L'OCDE publie également un manuel sur ces enquêtes. Le programme européen a évolué au fil du temps, s'enrichissant d'un point de vue sectoriel pour couvrir désormais l'industrie, le bâtiment, le commerce de détail et les services. Depuis 2006, il existe une enquête de conjoncture dans les services financiers qui n'est pas produite par l'Insee mais par un organisme unique situé à Bruxelles, qui réalise cette enquête pour l'ensemble des pays européens. L'enquête de conjoncture auprès des ménages fait également partie de ce dispositif. La couverture géographique de ces enquêtes est désormais étendue aux 27 Etats membres de l'Union européenne et aux 9 pays candidats ou pré-candidats à l'adhésion.

La Commission européenne diffuse l'ensemble des résultats des enquêtes de conjoncture tous les mois. Elle réalise également tous les trimestres des publications plus détaillées. Les enquêtes de conjoncture sont également utilisées par la Direction générale Economie et Finances pour réaliser les prévisions économiques pour les différents pays de l'Union.

Demande de renouvellement de l'opportunité des enquêtes de conjoncture

Nous demandons le renouvellement de l'avis d'opportunité des dix enquêtes de conjonctures produites ou coproduites par l'Insee :

- l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment ;
- l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les Travaux Publics ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles ;
- l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ;
- l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie ;
- l'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie ;
- l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services.

Questions-réponses

Hervé PROVOST

Les résultats émanent d'une enquête réalisée auprès de 20 000 entreprises. De plus en plus d'entreprises éprouvent aujourd'hui des difficultés à indiquer leur charge de travail à trois mois. C'est sans doute la période qui induit ce petit paradoxe.

Gilles GAUTIER

Comment définissez-vous la notion de statut européen ?

Catherine RENNE

Ces enquêtes font partie du dispositif européen. Nous sommes tenus par l'appel d'offres de transmettre des informations à l'Union européenne.

Gilles GAUTIER

Cela signifie que tous les organismes partenaires de l'Insee sont attirés aux mêmes règles et au même calendrier d'enquête.

Catherine RENNE

Tout à fait.

Gilles GAUTIER

Eurostat en dresse ensuite une synthèse.

Catherine RENNE

Ces informations remontent à la Direction générale Economie et Finances. Eurostat ne mène pas d'enquête de conjoncture.

Isabelle CHAPTAL, Fédération nationale des travaux publics

Vous avez effectué une petite inversion entre l'artisanat du bâtiment – 1 500 entreprises – et les travaux publics – 2 000 entreprises.

Désiré RAHARIVOHIRA, Fédération des industries mécaniques

Je trouve intéressant que vous parveniez à publier vos résultats cinq jours avant la fin du mois mais je suppose qu'il existe certains retardataires.

Catherine RENNE

Oui mais très peu. Les entreprises répondent en général durant le mois d'interrogation. Les retardataires sont pris en compte puisque nous publions d'abord un chiffre provisoire puis, le mois suivant, un chiffre révisé mais *in fine* ce résultat n'est que marginalement révisé.

Les enquêtes de conjoncture recueillent un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Les enquêtes mensuelles de branche et les enquêtes annuelles (ESA et EAP)

Bilan de la démarche de normalisation engagée avec les organismes professionnels agréés (OPA)

Philippe SCHERRER, Insee

Je présenterai successivement le contexte, la démarche de normalisation engagée avec les organismes professionnels agréés, la situation *in fine* et les engagements que nous devons mettre en place en 2014.

Les enquêtes mensuelles de branche constituent le socle de l'indice de la production industrielle pour le volet des industries extractives et des industries manufacturières, hors industries agroalimentaires. L'Insee est maître d'ouvrage pour ces enquêtes mensuelles de branche tandis que le service statistique du Ministère de l'agriculture est chargé de l'enquête recouvrant l'industrie agro-alimentaire et le SOES assure la collecte pour les secteurs de l'énergie et de la construction. Ces enquêtes mensuelles de branche sont réalisées soit en gestion directe, l'Insee assurant alors la collecte, soit en gestion indirecte, l'Insee ayant alors délégué la collecte par arrêté du 9 juillet 2009 qui porte agrément d'un organisme professionnel pour l'exécution d'enquêtes statistiques dans l'industrie. Cette délégation assez ancienne trouve son origine au début des années 1950. Au début des années 1950, en effet, le Ministère de l'Industrie avait agréé environ 250 organisations professionnelles. Ce nombre a sensiblement diminué au fil des années, par simplification, regroupement d'organisations professionnelles ou décision politique en 1979.

En 2013, 16 OPA réalisent 33 enquêtes mensuelles et 9 enquêtes annuelles de branche sur les 200 enquêtes existantes. La production de ces enquêtes occupe environ une vingtaine de personnes dans ces OPA alors que l'Insee possède une équipe d'une taille comparable pour gérer 166 enquêtes mensuelles de branche. Pour faciliter le partenariat entre l'Insee et les organisations professionnelles agréées, une charte de qualité des enquêtes de branche dans l'industrie a été approuvée en 2001. Le dernier rapport d'évaluation réalisé en 2013 permet d'appréhender le respect de ses prescriptions par les organismes agréés au titre de l'arrêté du 9 juillet 2009. Nous avons remis ce rapport au Cnis. Il apparaît que les moyens consacrés au traitement des enquêtes mensuelles de branche déléguées s'avèrent relativement variables d'un OPA à l'autre. Les situations s'avèrent hétérogènes, les concepts diffèrent et les délais de production ne conviennent pas toujours, des données pouvant nous être transmises en dehors des délais exigés par Eurostat. Par ailleurs, les questionnaires mis au point par les organismes dépassent souvent les seuls besoins identifiés dans le cadre des enquêtes déléguées. Autre difficulté, la gestion indirecte des réponses aux enquêtes mensuelles de branche déléguées par l'Insee apparaît plus coûteuse que la gestion directe, l'Insee devant retraiter les informations et adapter les applications informatiques. Enfin, s'agissant des mesures de simplification, l'Insee se doit de réduire la charge administrative pesant sur les entreprises et de mettre en œuvre les

modalités d'enquête les moins coûteuses pour répondre aux attentes exprimées par les entreprises dans le cadre des Assises de la simplification.

L'Insee a allégé très sensiblement l'interrogation des enquêtes mensuelles de branche, supprimant l'interrogation sur les commandes dans l'industrie suite à la décision d'Eurostat allant dans le même sens en 2012. Cette suppression engendre un aménagement sensible du questionnaire des enquêtes mensuelles de branche en gestion directe. Dans le même temps, les OPA ont été invités à retirer ce questionnaire de leur propre questionnaire. La démarche engagée fin 2012 avec les organismes professionnels agréés visait principalement à recentrer le contenu des enquêtes déléguées sur les produits et les variables utiles à l'indice de la production industrielle et de rendre les enquêtes mensuelles de branche conformes aux principes établis pour les enquêtes menées directement par l'Insee. Cette démarche a été présentée à l'ensemble des OPA lors d'une réunion plénière organisée le 15 octobre dernier. Elle a ensuite été mise en œuvre dans le cadre de réunions bilatérales organisées entre l'Insee et les différentes organisations professionnelles concernées.

L'Insee avait proposé trois options aux OPA, soit :

- l'OPA simplifie son enquête pour la faire correspondre à la forme allégée et normalisée préconisée par l'Insee, ne conservant que les variables utiles à l'IPI ;
- l'OPA assure, outre la gestion déléguée de l'enquête mensuelle de branche simplifiée, la réalisation d'une enquête complémentaire menée pour son propre compte ;
- l'Insee reprend la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des enquêtes mensuelles de branche anciennement déléguée.

Sur les 16 organismes concernés :

- 6 OPA continueront à produire des enquêtes de branche normalisées ;
- l'Insee reprendra en charge la gestion directe des enquêtes mensuelles de branche autrefois menées par 7 OPA ;
- les enquêtes menées par 3 OPA qui n'alimentaient aucune série de l'IPI perdront leur statut d'enquête agréée.

Début 2014, seuls 6 OPA seront agréés par l'Insee pour la conduite de 11 enquêtes mensuelles de branche. Pour 2014, nous avons pour objectif de définir les nouveaux arrêtés d'agrément qui se révéleront plus complets que les précédents, fixant notamment les objectifs méthodologiques dont le respect par les organismes agréés conditionnera le maintien de leur agrément.

Demande d'opportunité pour les enquêtes mensuelles de branche

La demande comporte donc de fortes évolutions par rapport à celle qui vous a été présentée voilà cinq ans. Nous vous proposons également la suppression du questionnaire sur l'indice de commande. Toute cette démarche induit un allègement sensible du dispositif d'enquête.

Questions-réponses

Gilles GAUTIER

Sur un plan méthodologique, n'avez-vous évoqué que les enquêtes mensuelles ou incluez-vous également les enquêtes annuelles ?

Patrick DUCHATEAU

Je souhaiterais que les autres branches s'expriment aussi. Cette façon de procéder aussi rapidement nous paraît très regrettable. Nous avons tenu de nombreuses réunions où nous avons partagé notre point de vue. Or, très brutalement, une décision a été prise de ne plus accorder d'agrément aux organisations professionnelles pour des enquêtes mensuelles parfaitement justifiées. Vous n'évoquez que l'IPI mais certaines organisations professionnelles réalisent des enquêtes qui poursuivent un objectif d'intérêt public et général autre que l'IPI. Tel est le cas notamment de la FFA ou de la COPACEM, qui produit une enquête sur les carrières demandée par les DREAL. Qu'en est-il d'une simplification qui vient supprimer une enquête mais qui en crée 25 autres ? Le groupe statistique du MEDEF s'est réuni et pris une position contraire à celle qui nous est proposée dans cette enceinte. Par ailleurs, de quel accès les organisations professionnelles bénéficieront-elles pour les données concernant leur secteur ? Elles souhaitent disposer d'un accès privilégié à ces données. Je pense que ce débat aurait nécessité davantage de temps.

Désiré RAHARIVOHITRA

Pour les industries mécaniques, la variable des commandes s'avère très importante. Nous suivons toutefois, sur ce point, les exigences d'Eurostat. Vous avez évoqué trois solutions. Pour la troisième, vous envisagez au départ d'accorder un agrément aux organisations professionnelles afin qu'elles puissent accéder aux résultats de l'enquête de branche. Ce dispositif reste-t-il toujours d'actualité ?

Gilles GAUTIER

Je souhaiterais poser une question méthodologique. Dans l'ensemble de l'appareillage statistique industriel, quels outils de vérification mettez-vous en œuvre pour cerner les évolutions constatées à travers l'enquête mensuelle, qui produit quasiment des résultats en temps réel et celles fournies par l'enquête annuelle sur les mêmes variables ? Quelle articulation opérez-vous entre les dispositifs conjoncturels et structurels sur des variables clés significatives d'un secteur dans son évolution économique ? Quels biais avez-vous identifiés et quels correctifs y apportez-vous entre l'un et l'autre ?

Philippe SCHERRER

Les réunions que nous avons organisées avec les OPA portaient essentiellement sur les enquêtes mensuelles de branche. L'Insee avait confié des agréments à certains OPA pour la gestion des enquêtes annuelles de branche qui n'avaient plus lieu d'être. Nous les avons supprimés à l'occasion de ces travaux. L'enquête annuelle de production en vigueur couvre en effet l'ensemble du champ de ces enquêtes gérées par les OPA. Quant à la cohérence, nous menons des travaux entre les données mensuelles et annuelles. Le service en charge de l'enquête annuelle de production gère également les enquêtes mensuelles de branche. Les données sont encadrées par les mêmes équipes, qui en assurent donc la cohérence. S'agissant de l'accès aux données, il ne semble pas que nous nous soyons engagés lors de nos discussions à communiquer des données détaillées aux fédérations professionnelles concernées. Ce point dépasse le cadre de mes compétences propres. Les démarches à suivre pour accéder à ces données restent les mêmes. Nous sommes par ailleurs tenus de mettre en œuvre les exigences de simplification.

Lionel FONTAGNE

Sur l'accès aux données, je réaffirme le rôle du Comité du secret. Quant aux questions méthodologiques, j'invite Gilles Gautier et Patrick Duchateau à prendre contact directement avec les responsables de l'Insee afin d'obtenir des réponses plus satisfaisantes.

Patrick DUCHATEAU

J'ai posé une question qui est restée sans réponse sur le maintien du label pour les enquêtes qui possèdent un champ plus large que l'IPI.

Pierre AUDIBERT

La question s'est traduite de façon très concrète. Quatre organismes ont envoyé à notre Commission une demande d'avis d'opportunité sur les enquêtes qui ne sont plus prises en compte par le service de la statistique publique. A ces courriers, nous avons répondu pour expliquer le nouveau contexte de simplification. Le système se révèle très rigoureux. Le Président du Cnis et le Directeur général de l'Insee, accompagné de Monsieur Depoutot, ont rencontré la Secrétaire générale adjointe du Gouvernement en charge de la simplification pour évoquer ces questions. J'ai compris que sa position s'avère extrêmement stricte et rigide. Toute enquête qui fait l'objet d'un avis d'opportunité du Cnis doit faire l'objet d'une simplification. Le Cnis est confronté à une difficulté : peut-il prendre la responsabilité et le risque de présenter en opportunité au Commissaire à la simplification une enquête qui pourrait potentiellement être refusée ? Nous avons répondu à ces demandes que nous examinerions cette question au prochain bureau du Cnis, qui se tiendra le 4 juillet, avant de procéder éventuellement à un examen d'opportunité.

Demande d'opportunité pour les enquêtes annuelles (ESA et EAP)**Philippe BRION**

Ces enquêtes ESA et EAP ont été présentées en opportunité voilà cinq ans. Quelques modifications mineures ont été apportées, mais la principale concerne la prise en compte de la phase 2 du profilage. Cette année, nous avons introduit dans l'ESA 19 groupes, soit une cinquantaine d'entreprises profilées. Nous avons neutralisé les unités légales interrogées jusqu'à présent dans l'enquête. Cette démarche s'opère sur une base volontaire. Nous souhaitons donner une assise plus officielle à ces travaux de profilage et aux informations que nous allons collecter auprès des grands groupes puisqu'elles concernent des données permettant de consolider les liasses fiscales. Nous avons obtenu un accord de l'AFEP sur ce sujet la semaine dernière.

Les enquêtes mensuelles et annuelles recueillent un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

V - Autres enquêtes présentées pour opportunité

Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS)

Martial RANVIER, Banque de France

Cette enquête est réalisée dans le cadre de l'élaboration de la balance des paiements pour l'alimentation des lignes d'échanges de services, dont je vous présente ici le cadre général. J'exclurai les principales exceptions, dont les voyages, qui ne relèvent pas de cette enquête.

Cette enquête s'adresse aux sociétés non financières et aux assurances. Pour l'élaboration de la balance des paiements, nous utilisons deux sources complémentaires. Les plus grandes entreprises relèvent d'un régime spécifique, le régime dit des déclarants directs généraux qui n'est pas couvert par cette enquête. Cette dernière couvre donc toutes les autres entreprises, jusqu'à présent concernées par les comptes rendus de paiement (CRP), qui représentaient des déclarations

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

bancaires pour compte de tiers. Les banques, lors des opérations des clients, déclaraient à la Banque de France les échanges de services réalisés à l'import ou à l'export. Ce système de CRP a disparu en 2010. Il s'y substitue l'enquête ECEIS, enquête complémentaire aux déclarants directs généraux pour les entreprises qui réalisent plus de 30 millions d'euros d'achat ou de vente de services. Ces entreprises, dénombrées à environ 500, émettent une déclaration mensuelle. L'enquête ECEIS, elle, porte sur un échantillon d'entreprises qui remettent depuis 2008 sous une périodicité annuelle.

L'une des difficultés de cette enquête consiste à circonscrire le périmètre des entreprises qui participent réellement aux échanges internationaux de services, dans la mesure où les répertoires et les bases classiques ne fournissent pas une telle information. La base de sondage est construite par recoupement de sources. Ce processus retenu pour le dernier échantillon actuellement en cours de collecte pour l'année 2012 intègre toutes les données dont nous pouvons espérer disposer. Il laisse une part importante aux données émanant de la DGDDI pour les exportations de services déclarées avec l'Union européenne dans le cadre de la déclaration de TVA et, pour les importations, la contrepartie miroir des entreprises des autres pays qui déclarent des exportations vers la France. A partir de ces données et du chiffre d'affaires export de services d'ESANE, nous construisons des variables approchées de mesure des imports et des exports de services pour définir un périmètre d'entreprises potentiellement impliquées dans les échanges internationaux de services.

Les échanges internationaux de services, y compris en excluant du champ les plus grosses entreprises, se révèlent relativement concentrés. Au sens des proxys que nous avons construits, le champ retenu pour la base de sondage de notre échantillon principal recouvre les entreprises qui réalisent soit un minimum de 75 000 euros d'imports de services sur une année, soit un minimum de 200 000 euros d'exports de services. Ce champ recoupe environ 40 000 entreprises et pèse plus de 95 % des échanges mesurés. Nous couvrons ainsi assez largement les échanges de services. Nous tirons de ces 40 000 entreprises un échantillon de 5 000 entreprises, dont 1 000 entreprises qui constituent les plus importantes et que nous reconduisons annuellement et 4 000 entreprises qui sont tirées suivant un échantillon stratifié parmi les 39 000 restantes, cet échantillon étant renouvelé par quart tous les ans. Nous mettons également en place un échantillon complémentaire de petite taille, comptant 600 entreprises, sur le périmètre non couvert des entreprises qui réalisent au moins un euro d'import ou d'export mais qui restent en-deçà du seuil de 75 000 ou 200 000 euros pour les imports ou les exports. Nous recensons, sur ce périmètre, 290 000 entreprises. Nous effectuons ce sondage en le stratifiant par secteur d'activité.

Le questionnaire est accessible à partir du site de la Banque de France au moyen d'un login et d'un mot de passe sécurisé. L'entreprise peut soit déclarer en remplissant le formulaire ou télécharger le fichier sous format Excel. Les informations collectées sont de trois types. Les premières constituent des informations de cadrage pour l'exploitation et le contrôle des données. Elles recouvrent des questions types (« *avez-vous acheté ou vendu des prestations de services au cours de l'année ?* ») et un cas particulier pour le négoce international, qui est comptabilisé comme du service dans la balance des paiements et que nous isolons des autres codes de services. La période couverte par la déclaration, le plus souvent fondée sur l'année civile mais pas toujours.

A titre de contrôle, nous recueillons aussi une information sur la part des échanges avec les non-résidents, qui nous permet un recoupement avec les données de la base FIBEN pour contrôler la validité de la déclaration. Nous collectons par ailleurs des données servant à l'élaboration de la balance des paiements, notamment le cumul des opérations réalisées au cours de la période exprimées en euro, détail ventilé suivant une nomenclature de services d'environ 60 codes compatible avec le manuel d'élaboration de la balance des paiements construit par le FMI. Afin d'alléger la charge de réponse des entreprises, nous avons restreint la ventilation géographique aux trois principaux pays partenaires, qui couvrent à peu près 85 % des échanges déclarés, les 15 % restants faisant l'objet d'une ventilation statistique sur les autres pays.

D'autres informations sont également collectées en dehors du cadre strict de l'élaboration de la balance des paiements, dont l'appartenance à un groupe et, dans les échanges déclarés, la part qui relève des échanges intragroupes. Enfin, le temps de réponse à l'enquête s'élève à 2 heures 40 en moyenne sur la première collecte. Cette enquête est réalisée depuis 2008 avec un taux de retour de 75 % relativement constant sur les différentes périodes.

Lionel FONTAGNE

Il ne s'agit pas d'entreprises mais d'unités légales.

Martial RANVIER

Tout à fait.

L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) recueille un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Enquête transports routiers de voyageurs (TRV)

Florent OVIEVE, SOES

L'enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de voyageurs prendrait le relais d'un ancien dispositif permanent interrompu en 2006. L'enquête était alors obligatoire et d'intérêt général. Cette nouvelle enquête s'insère dans le dispositif de connaissance de l'utilisation des véhicules routiers développé au sein du SOeS, au même titre que les enquêtes TRM pour les poids lourds, 2RM pour les véhicules deux-roues motorisés ou VUL pour les véhicules utilitaires légers. Nous envisageons, pour cette enquête, une périodicité de cinq ans. Le projet d'enquête a déjà fait l'objet d'un premier comité de concertation, qui s'est réuni fin avril autour de l'ensemble des professionnels du domaine (Fédération nationale du transport de voyageurs, directions du transport du Ministère, etc.).

Du point de vue de la cible de cette enquête, nous visons les autobus et autocars immatriculés en France et dans les DOM. Cette enquête poursuit les objectifs suivants. Il s'agit de déterminer l'usage des véhicules : service occasionnel, service régulier, trajets urbains ou interurbains, déplacements locaux, régionaux ou internationaux, intensité de l'usage et localisation par origine et destination de l'usage de ces véhicules). Il apparaît également pertinent de s'intéresser aux équipements des véhicules, notamment leur aménagement pour les personnes à mobilité réduite ou en termes de confort et de sécurité. Enfin, nous cherchons à estimer la quantité de transport exprimée en voyageurs/kilomètres, à condition qu'une telle détermination s'avère réalisable à un coût acceptable aussi bien pour les entreprises que pour nos services.

Dans le système statistique actuel, il existe deux sources d'informations. Une première information est disponible pour les véhicules, résultant de l'appariement entre le répertoire statistique des véhicules routiers issu du fichier des cartes grises avec le fichier des contrôles techniques, qui permet d'obtenir une information par véhicule, notamment le kilométrage réalisé par chaque véhicule. Il existe également une information agrégée au niveau des autorités organisatrices de transport pour les seuls transports en commun placés sous l'autorité des collectivités locales. Ces données agrégées sont connues *via* les enquêtes réalisées par le CERTU.

Au niveau de la base de sondage, nous envisageons d'utiliser l'appariement entre le fichier des cartes grises et le fichier des contrôles techniques, pour tirer un échantillon dans un parc de véhicules en service. Le dispositif d'enquête comprendrait deux étapes, avec une pré-enquête interrogeant les véhicules sur leur équipement et sur l'usage global qui en a été fait durant une année puis, dans une seconde étape fondée sur les répondants à la première, un affinage de la localisation géographique

de l'usage des véhicules. Nous pourrions ainsi imaginer d'interroger les véhicules sur un jour dans l'année de façon répétée, d'une à quatre reprises, afin de capter une éventuelle activité saisonnière. Dans l'ancien dispositif, les véhicules étaient interrogés sur une semaine d'activité et devaient renseigner tous les trajets effectués au cours de cette semaine, un système plus complexe.

Pour la charge des entreprises, nous prévoyons un temps de réponse de 15 minutes pour la pré-enquête et de 5 à 10 minutes pour chaque jour d'interrogation dans la seconde étape. En termes de mode de collecte, nous privilégierons la collecte par internet. Enfin, les résultats feront l'objet d'études dans les collections du CGDD, sous forme de quatre pages. Les principaux tableaux de résultats seront également mis en ligne sur le site du Ministère.

L'enquête sur les transports routiers de voyageurs (TRV) recueille un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Enquête sur la filière des industries de santé

François MAGNIEN, DGCIS

La DGCIS, qui accompagne les travaux du Conseil national de l'industrie, est sollicitée pour développer des statistiques sur la filière des industries de santé, à la manière de l'enquête réalisée sur la filière automobile dont la méthodologie vous avait été présentée. Le concept de filière doit être entendu dans un sens relativement étroit, recouvrant les entreprises qui contribuent à fabriquer les pièces qui se trouvent intégrées à un produit de santé. La méthode consiste à partir des produits de santé, examiner les pièces qui les constituent, rechercher *via* l'enquête de production les entreprises susceptibles de les produire et les enquêter pour éliminer celles qui ne fabriquent pas ces pièces pour un produit de santé. Nous souhaitons lancer cette opération le plus rapidement possible.

Hervé PROVOST

Lorsque vous évoquez les produits de santé, incluez-vous les hôpitaux ?

François MAGNIEN

Non. Nous nous intéressons aux produits de santé suivant une approche assez industrielle, à l'exclusion des services rendus par les hôpitaux ou les cliniques.

Fabienne ROSENWALD

Avez-vous, dans un souci de cohérence, articulé vos travaux avec le service statistique de la santé, la Dress ?

François MAGNIEN

Pas à ce stade de l'avancement du projet.

Dalila VIENNE

Pour répondre à l'urgence exprimée par la DGCIS pour l'opportunité de son enquête sur la filière santé, nous vous proposons d'une manière tout à fait exceptionnelle de procéder par voie électronique. Suite à la présente commission, le secrétariat du Cnis transmettra à l'ensemble des participants la fiche de présentation de cette enquête et vous demandera votre avis dans un délai d'une semaine à dix jours. Nous réaliserons une synthèse de ces avis, que nous communiquerons au Président de la commission, qui tranchera, en sa qualité de Président, l'opportunité ou non de cette enquête. Nous vous ferons part de ce résultat.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

Autres enquêtes soumises pour opportunité (sans présentation)

Lionel FONTAGNE

Il reste quatre enquêtes dont l'opportunité est présentée en renouvellement :

- l'enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires (Insee) ;
- l'enquête Tourisme/camping (Insee) ;
- l'enquête Autres hébergements collectifs de tourisme AHCT (Insee) ;
- l'indice du coût de la construction et enquête sur le prix de revient des logements neufs (SOES).

Ces quatre enquêtes recueillent un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Conclusion

Lionel FONTAGNE

Je vous remercie de votre présence.

La séance est levée à 13 heures 05.

 AVIS FAVORABLES

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

- Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment..... 40
- Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros 41
- Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile..... 42
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment..... 43
- Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie 44
- Enquête mensuelle de conjoncture dans les services 45
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie..... 46
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière..... 47
- Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie 48
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics 49
- Enquête mensuelle de branches dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire 50
- Enquête sectorielle annuelle (ESA)..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Enquête annuelle de production (EAP) 54
- Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) 56
- Enquête transports routiers de voyageurs (TRV), Soes 58
- Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa) 60
- Enquête tourisme/camping, Insee..... 62
- Enquête autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT), Insee 64
- Indice du coût de la construction et enquête sur le prix de revient des logements neufs, Soes 66
- Enquête auprès des entreprises de la filière des industries de la santé..... 68

Paris, le 18 juin 2013 - n°102/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : trimestrielle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'artisanat du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des artisans du bâtiment.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des artisans du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de l'activité et de variables qui lui sont liées telles que l'évolution des effectifs. Les chefs d'entreprise fournissent également leur opinion sur leurs investissements et leur trésorerie.

Il s'agit d'une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Elle est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 1 500 entreprises d'au plus 10 salariés.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : bimestrielle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de gros, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des grossistes.

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros a pour objet de transcrire l'opinion des grossistes sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du volume des ventes et de variables qui lui sont liées, telles que les stocks, les intentions de commandes, les livraisons, les perspectives générales d'activité, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les grossistes fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement.

L'enquête est une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile. Elle est réalisée tous les deux mois auprès de 3 000 grossistes. Toutes les entreprises d'au moins 200 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ
**Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce
et la réparation automobile**

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de détail, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des détaillants, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile a pour objet de transcrire l'opinion des détaillants sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du volume des ventes et de variables qui lui sont liées, telles que les stocks, les intentions de commandes, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les chefs d'entreprise fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 3 300 entreprises. Toutes les entreprises de plus de 100 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête. Il y a une collecte par internet depuis 2007 (en 2012, 53,6% des répondants ont répondu par internet).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (*BDM*).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'industrie du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, goulots de production, effectifs, difficultés de recrutement... Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 2 500 entreprises de plus de 10 salariés. Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête. L'enquête est aussi effectuée par internet depuis juin 2007 (en 2012, 46,3% des répondants ont répondu par internet).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (*BDM*).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : trimestrielle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'investissement dans l'industrie française, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévisions à court terme de l'activité, tant sur le plan national qu'européen.

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur l'évolution conjoncturelle de l'investissement, la destination de l'investissement (remplacement, modernisation, extension de capacité, etc.), l'évolution de la capacité de production et des déclassements d'équipements, les investissements à l'étranger, les facteurs influençant la décision d'investissement.

L'enquête est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans les services

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des services, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité dans ce secteur et dans l'économie globale, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du chiffre d'affaires et de variables qui lui sont liées à l'activité, telles que les prix, la demande, les résultats d'exploitation ou l'évolution des effectifs. Les chefs d'entreprise fournissent également une opinion sur leur trésorerie et sur leurs difficultés de recrutement, leur sentiment général sur la situation globale de leur entreprise et les facteurs éventuels limitant son activité.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 4 500 entreprises des services et du transport routier de marchandises. Toutes les entreprises du transport routier de marchandises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 30 millions d'euros sont interrogées de manière systématique. Pour les autres entreprises des services, ce seuil est porté à 45 millions d'euros.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité, la demande et les capacités de production dans l'industrie, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de la conjoncture industrielle, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, la demande étrangère et les stocks. L'enquête permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur industriel couvert, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (*BDM*).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de la construction immobilière, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des promoteurs.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière permet de transcrire l'opinion des promoteurs sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande en logements neufs à acheter et à louer, des stocks de logements invendus, du prix de vente des logements. Les données sur les perspectives sont fournies notamment par le suivi des opinions sur les mises en chantier.

Il s'agit d'une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Elle est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 1 000 promoteurs immobiliers.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : semestrielle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur la situation de trésorerie des entreprises industrielles et sur les facteurs expliquant l'évolution de cette dernière tous les six mois. Il s'agit d'une enquête thématique qui complète le dispositif de collecte d'informations conjoncturelles sur les entreprises industrielles.

L'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur trésorerie et les facteurs expliquant l'évolution de cette dernière tels que : les résultats d'exploitation, les prix, le volume des ventes, les charges salariales, les frais financiers, les dépenses d'équipement... Cette enquête fournit également des éléments sur les conditions de financement. Les industriels indiquent enfin leurs perspectives dans ces domaines.

L'enquête est réalisée auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

La collecte est réalisée deux fois par an, en juin et en décembre, par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête, dans les 15 premiers jours du mois suivant le mois de l'enquête. Depuis juin 2008, une collecte par internet est faite (en 2012, 76,6% des répondants ont répondu par internet).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), service identification professionnelle et enquêtes et Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution des travaux publics, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi, notamment : de l'activité passée et future, des carnets de commandes et des prix ; des délais de paiement ; de la capacité de production ; des facteurs limitant l'activité ; des effectifs.

L'enquête est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 2 000 entreprises de travaux publics.

La collecte s'effectue par voie postale le premier mois du trimestre de référence de l'enquête (soit janvier, avril, juillet, octobre). La FNTP assure le routage, la réception, la saisie et les contrôles des questionnaires. L'Insee effectue le calcul de désaisonnalisation des séries.

La FNTP est à la fois productrice de l'enquête et utilisatrice et diffuseur de ses résultats auprès de ses adhérents et des fédérations régionales du secteur des travaux publics.

La FNTP diffuse les résultats de l'enquête dans son *Bulletin de conjoncture* trimestriel. Ce bulletin est envoyé à toutes les entreprises de l'échantillon au titre du retour d'informations. Les résultats détaillés pour la France sont disponibles en ligne sur le site internet de la FNTP : <http://www.fntp.fr>.

L'Insee diffuse également les résultats dans une publication de la collection *Informations Rapides*, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Les enquêtes mensuelles de branche dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Le maître d'ouvrage de ces enquêtes est le département des statistiques de court terme (DSCT) dans la direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'Insee.

Les enquêtes mensuelles de branche dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire ont été examinées lors de la réunion du 30 mai 2013 par la commission entreprises et stratégies de marché. Il s'agit de la reconduction des enquêtes mensuelles de branche dont la validité du label expire.

Ces enquêtes s'inscrivent dans le dispositif d'ensemble d'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) pour le volet industrie extractive et manufacturière hors industrie agro-alimentaire (IAA).

Les enquêtes mensuelles de branche sont réalisées par deux maîtres d'œuvre :

- ✓ les enquêtes dites "directes" sont réalisées directement par l'Insee, la collecte est alors réalisée par le service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE) à la direction régionale de Basse-Normandie de l'Insee ;
- ✓ les enquêtes dites "déléguées" sont réalisées par des organismes professionnels agréés (OPA) De nouveaux arrêtés d'agrément seront publiés début 2014. Ces arrêtés fixeront les principaux points méthodologiques et objectifs à remplir par les OPA, pour l'exécution des enquêtes mensuelles de branches.

Les objectifs généraux des enquêtes mensuelles de branches sont :

- ✓ de répondre aux règlements européens (cf. règlement (CE) n°1165/98 du conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles modifié en 2009 et règlement (CE) n°588/2001 de la commission du 26 mars 2001 relatif à l'application du précédent règlement en ce qui concerne la définition des variables) ;
- ✓ de fournir des données pour alimenter l'indice de la production industrielle actuel (base 2010) et futur (informations préparatoires à la base 2015).

Les enquêtes directes sont réalisées par internet ou par voie postale. Plus de 95% des entreprises répondantes le font via internet.

En 2014, environ 5 000 entreprises participeront aux enquêtes mensuelles directes et environ 400 aux enquêtes mensuelles déléguées.

Les données sont exploitées par la division des indicateurs conjoncturels (ICA) de l'Insee tous les mois. Elles permettent de calculer l'IPI. Les données du mois m sont publiées sur le site internet de l'Insee (insee.fr) sous forme d'Informations Rapides et via la Base de données macro-économique (BDM) à partir du 10 du mois m+2.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sectorielle annuelle (ESA)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête annuelle

Emetteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marchés a examiné l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

Il s'agit du renouvellement de l'enquête qui a eu lieu de 2009 à 2013 (années de constat 2008 à 2012) et qui faisait elle-même suite essentiellement aux anciennes EAE (enquêtes annuelles d'entreprises). L'enquête en elle-même restera inchangée dans ses objectifs, les variables suivies, et le questionnaire. Les principaux changements apportés par l'ESA par rapport aux EAE ont consisté à une simplification dans la collecte des comptes lorsque les liasses fiscales des unités interrogées étaient disponibles par ailleurs et une mise à jour des variables sectorielles suivies pour se limiter au strict minimum utile aux maîtrises d'ouvrage. (Voir le § 6 pour le détail des variables suivies).

Au niveau du champ, le secteur des arts du spectacle vivant a été introduit en 2010 et est désormais suivi chaque année. De même les auto-entrepreneurs ont-ils été introduits à partir de 2010.

L'ESA répond à plusieurs objectifs : repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, repérer les restructurations juridiques, compléter la liasse fiscale sur certains aspects liés à l'investissement et, enfin, décrire les principales caractéristiques du secteur. Tous les objectifs cités sont repris des anciens objectifs des EAE.

La principale innovation introduite par ce nouvel avis d'opportunité est la collecte au travers de l'enquête des éléments permettant de reconstituer des comptes consolidés pour les entreprises profilées (correspondant au concept d'entreprises tel qu'il figure dans la LME et le décret 1354/2008), puisque ceux-ci ne sont pas disponibles directement auprès de l'administration fiscale. Il peut s'agir, en fonction des accords qui ont été passés avec les représentants desdites entreprises, soit des comptes eux-mêmes en norme directement comparables à celle du plan comptable général, soit des « intercos » qui permettent de les reconstituer à partir des comptes sociaux des unités légales constituantes (méthode dite bottom up), soit de variables issues des comptes consolidés de l'entreprise profilée selon les normes IFRS (méthode dite top down).

Il s'est agi jusqu'en 2012 (année de constat 2011) d'une enquête exclusivement postale. En 2013, suite au sous-projet « Quesaco » du projet de refonte de la collecte par Internet des enquêtes entreprises à l'Insee (Coltrane), la possibilité a été donnée aux unités interrogées de remplir sur Internet une copie du questionnaire papier en format de type « Pdf remplissable » (mais au format « libre office » pour cette première année 2013²). Les répondants doivent alors charger le questionnaire depuis le site dit de dépôt retrait de l'Insee puis le redéposer une fois rempli sur le site.

Cette possibilité de réponse sur Internet sera maintenue dans l'avenir et l'Esa servira d'enquête pilote dans le cadre du projet Coltrane pour le développement d'un questionnaire Web cette fois-ci.

Le champ de l'enquête comprend les secteurs économiques marchands du commerce, des services (dont la seule division 66 au sein de la section K des activités financières), des industries agro-alimentaires, des transports, de la construction et le secteur des exploitations forestières et des scieries (secteur 02.20Z³). S'y rajoute l'industrie pour la partie collecte des éléments comptables relatifs aux entreprises profilées. Toutes les tailles d'entreprise sont dans le champ de l'enquête. Le tout fait 346 sous-classes de la NAF hors industrie et 590 avec l'ensemble de l'industrie. Par rapport au champ des EAE, on notera en particulier l'extension de l'ESA aux secteurs des arts du spectacle vivant (90.01Z, 90.02Z et 90.04Z) à la demande du ministère de la culture à compter de l'ESA 2010.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

² Il n'a pas été possible en 2013 d'adopter le format Adobe (beaucoup trop cher) ; du coup, la très faible disponibilité du format libre office a réduit énormément le taux de réponse par Internet (aux alentours de 5%) ; Adobe ayant modifié sa politique tarifaire entre temps, un véritable format Adobe devrait être proposé à compter de 2014.

³ Ce secteur fait théoriquement partie de l'agriculture que ne couvre pas l'ESA. Mais en raison de la grande proximité de ces entreprises avec des entreprises industrielles, ce secteur était traditionnellement suivi dans le cadre des EAE. Cette particularité a été maintenue.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle de production (EAP)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle

Émetteur : Département des statistiques de court terme (DSCT) dans le direction des statistiques d'entreprises de l'INSEE. Cette enquête s'inscrit dans le dispositif d'ensemble d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esa) pour le volet industrie hors industrie agro-alimentaire (IAA) et scierie.

L'enquête annuelle de production (EAP) a été examinée lors de la réunion du 30 mai 2013, par la commission entreprises et stratégies de marché.

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif d'ensemble d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esa) pour le volet industrie hors industrie agro-alimentaire (IAA) et scierie.

Il s'agit de la reconduction de l'enquête après expiration de la durée de validité du label qui a été octroyé pour la première fois en 2008. L'enquête présentée en 2013 a légèrement évolué par rapport à celle présentée en 2008. Une question sur le temps consacré par l'entreprise à la réponse à l'enquête a été rajoutée pour l'CAP 2011.

L'EAP a trois objectifs majeurs :

- Repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branches, et en déduire leur activité principale exercée (APE) en participant ainsi, dans le cadre d'Éthane, à l'élaboration des statistiques sectorielles ;
- Fournir les éléments permettant de produire des données fines sur la production industrielle, à la fois pour répondre aux exigences du règlement européen Prodrome (règlement du conseil Prodrome 3924/91, directive 96/16/CEE modifiée par la directive 2003/107/CEE), mais aussi pour répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, et notamment aux demandes des organisations professionnelles.
- Fournir le cadrage annuel à la statistique conjoncturelle dans l'industrie hors IAA et scierie. L'EAP assure un repérage annuel détaillé des produits industriels français pour le compte de l'indice de la production industrielle (IPI) et des indices des prix à la production (IPP).

La collecte est annuelle et réalisée par internet.

Les données définitives seront disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence, et des résultats provisoires seront fournis fin juillet de cette même année (pour quelques variables seulement et à un niveau agrégé de la nomenclature).

La diffusion des données de production sera le calendrier actuel, en particulier pour respecter les obligations du règlement Prodrome, c'est-à-dire une diffusion avant le 30 juin de l'année n+1 pour les données relatives à l'année n.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle

Émetteur : Banque de France - Direction des Enquêtes et des Statistiques Sectorielles (DESS)

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché ont examiné l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS).

L'objectif de l'enquête est l'établissement des lignes d'échanges de services dans la balance des paiements.

L'enquête a été conduite tous les ans depuis 2009 auprès d'un échantillon d'entreprises hors Déclarants Directs généraux (3500 entreprises pour les enquêtes de 2009 et 2010, puis 5000 depuis l'enquête de 2011) réalisant des échanges internationaux de services (importations ou exportations) selon les déclarations bancaires réglementaires (comptes rendus de paiements, utilisés jusqu'en 2010, puis relevés de paiements clientèle à partir de 2011) ou les informations transmises par la DGDDI (Déclarations d'Exportations de Services).

Le taux de réponse à cette enquête varie entre 73% et 80%. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population des entreprises non enquêtées et contribuent ainsi à alimenter les lignes « services » des transactions courantes de la Balance des Paiements de la France.

L'enquête a pour objet de contribuer à l'établissement de la balance des paiements de la France via la collecte et l'estimation des flux d'échanges internationaux de services réalisés par les entreprises non financières résidentes.

Outre les informations usuelles d'identification des répondants, est collecté le montant total des opérations d'échanges de services (importations et exportations), décomposé par types de service (lesquels sont définis au regard des lignes concernées de la balance des paiements), avec, pour chaque type de service, indication des montants réalisés vis-à-vis des trois plus importants pays partenaires.

Par ailleurs, une évaluation globale de la part de ces échanges de services réalisée en intragroupe (achats et ventes) est également demandée.

Décidée à la suite de la publication d'un rapport du CNIS de février 2006, cette enquête a été conçue par la Banque de France dans le seul but de fournir les informations nécessaires à l'alimentation des lignes concernées de la Balance des Paiements de la France.

L'unité statistique est l'unité légale repérée par son identifiant SIREN. L'échantillon principal comprend environ 5000 unités légales réparties en une strate exhaustive (1000), une strate sondée (4000) selon un tirage aléatoire stratifié avec allocation optimale. Le taux de sondage global pour les strates exhaustive et sondée est de l'ordre de 12%. Il est en outre prévu de procéder à un tirage aléatoire

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

stratifié de 500 entreprises sur une population de sociétés non financières réalisant des échanges de services d'un montant annuel inférieur au seuil fixé en importations ou en exportations.

Un comité de concertation comprenant des représentants de la statistique publique, des organisations professionnelles, des syndicats et des entreprises se réunira au second semestre avant la date prévue pour le dépôt du dossier au secrétariat du comité du label.

Les résultats ne seront pas diffusés en tant que tels mais intégrés dans les lignes de la Balance des paiements, mensuelle, trimestrielle et annuelle correspondantes, après agrégation avec les réponses des Déclarants Directs Généraux.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris, le 11 juillet 2013 - n°133 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'activité des entreprises de transport routier de voyageurs

Type d'opportunité : relais d'un ancien dispositif permanent interrompu en 2006

Périodicité : tous les 5 ans

Émetteur : SOmeS (Service de l'observation et des statistiques), au sein du CGDD (Commissariat général au développement durable) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché du Cenis ont examiné le projet d'enquête cité en référence.

Cette enquête nouvelle prend le relais d'un ancien dispositif permanent interrompu en 2006. La première enquête a été réalisée en 1978. Une refonte a été effectuée en 1992 pour introduire des concepts nouveaux : origine-destination des trajets, voyages, motifs de voyage. Elle a ensuite été renouvelée en 1997 pour mieux assurer la coordination avec les autres sources d'information sur le même thème. Cette enquête permanente a finalement été suspendue en 2006, suite à un arbitrage effectué, dans un contexte de réduction de moyens.

Le CNIS (rapport Bernadette, n°102 de mars 2007) souligne la nécessité d'améliorer la connaissance d'ensemble du transport par autocar. Le rapport met notamment en exergue une nécessaire évolution de l'enquête en ciblant le transport occasionnel de façon à disposer de résultats plus fiables sur les origines et destinations.

L'objectif est de mesurer par type de véhicule :

- L'intensité de leur usage
- Leurs équipements (aménagement pour les personnes handicapées, protection de l'environnement,...)
- Leur consommation de carburant
- Le type d'activité pour lequel le véhicule est utilisé (services réguliers ordinaires urbains, interurbains, services occasionnels,...)
- La localisation par origine et destination de la circulation de ces véhicules

Enfin, à condition que ce soit possible, à un coût raisonnable pour les services enquêteurs et pour les entreprises interrogées, l'enquête s'efforcera d'estimer la quantité de transport (voyageurs-kilomètres) et les taux de remplissage des véhicules.

Les unités échantillonnées sont les véhicules de transport en commun : autobus et autocars d'au moins 10 places assises immatriculés en France et éventuellement les véhicules légers affectés au transport en commun.

Le champ de l'enquête est constitué des entreprises utilisatrices de véhicules de transport en commun, quel que soit le secteur auquel elles appartiennent. Elle couvre toute la France, y compris les DOM.

La collecte par internet serait privilégiée.

L'enquête se déroulera en 2014. Elle s'étendra sur l'année, en deux étapes :

- Un questionnaire général sur l'utilisation du véhicule sur l'année 2013.
- Un questionnaire détaillé sur l'utilisation du véhicule sur une ou plusieurs périodes courtes réparties au cours de l'année.

Les résultats feront l'objet d'études dans les collections du CGDD (« Chiffres et Statistiques », « Le point sur », ...). Les premiers résultats pourraient être disponibles au premier semestre 2015.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris, le 18 juin 2013 - n°/H130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emacs)

Programme : 2013

Émetteur : INSEE - Direction des statistiques d'entreprises - Département des statistiques de court terme

L'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emacs) a été examinée par la commission entreprises et stratégies de marché le 30 mai 2013.

L'objectif de l'enquête est d'obtenir rapidement (moins d'un mois après la date d'observation) des indices mensuels de l'activité globale du secteur, ainsi que la décomposition du chiffre d'affaires par forme de vente et par grandes familles de produits qui permet d'analyser plus précisément les mouvements conjoncturels (alimentaire, non alimentaire et carburants).

L'enquête porte :

- sur la répartition des ventes entre produits alimentaires, produits non alimentaires et carburants,
- pour les entreprises gérant à la fois des hypermarchés et des supermarchés, sur la répartition des ventes selon chacune de ces formes de commerce,
- sur la surface de vente.

Cette enquête, qui existe depuis 1997, répond à une forte demande d'analyse conjoncturelle, au niveau du secteur d'activité comme au niveau macro-économique : les hyper et supermarchés représentent le tiers du chiffre d'affaires du commerce de détail. L'intérêt de cette enquête a été renforcé par la demande européenne de construire un indice à 30 jours du chiffre d'affaires du commerce de détail.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

L'unité de collecte est l'unité légale. L'échantillon est d'environ 350 unités légales parmi les 6 500 gérant des hypermarchés, des supermarchés ou des magasins multi commerces.

La collecte est réalisée sur internet via le portail de réponse aux enquêtes entreprise de l'Insee.

Les organisations professionnelles ont été consultées pour définir les modalités de réalisation de l'enquête. Une information sur le lancement et les modalités de l'enquête avait été diffusée aux grandes entreprises et aux grandes enseignes lors du lancement de l'enquête en 1997.

Les résultats sont utilisés par l'Insee pour l'établissement de l'indice précoce de chiffre d'affaires du commerce de détail et sont diffusés au sein de l'Information Rapides « Chiffres d'affaires dans le commerce de détail et les services personnels ».

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris le 11 juillet 2013 - N°135/H030

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Direction générale de l'Insee (maître d'ouvrage)

Insee-Pôle de compétence Tourisme (maître d'œuvre). L'enquête est réalisée dans 9 DR Insee, sites de collecte

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.

L'enquête dans sa version actuelle a reçu un avis d'opportunité favorable en 2002 et a été présentée au comité du label en mai 2003. Elle n'a pas été modifiée depuis.

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air classée 1 à 5 étoiles et l'étude de la structure, notamment géographique, de la clientèle.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- occupation quotidienne des emplacements, selon que les emplacements sont nus ou équipés d'hébergement (locatifs),
- part des emplacements loués par des « Tours-Operators »
- arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes et selon le type d'emplacements
- durée moyenne de séjour.

Il s'agit d'une enquête réalisée mensuellement durant la saison touristique (mai-septembre). Le champ de l'enquête est la France métropolitaine. L'enquête est réalisée par voie postale.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

La base de sondage est le parc des hébergements touristiques géré par le pôle de compétence Tourisme. L'enquête est par sondage (depuis 2013) sur le champ des campings classés 1 à 5 étoiles disposant d'au moins un emplacement loué à une clientèle de passage, sont donc exclus les campings à vocation essentiellement résidentielle ; l'enquête ne porte que sur la fréquentation sur les emplacements de passage. Le taux de sondage de 80% (moyenne nationale) a pour vocation de répondre aux besoins exprimés par les responsables institutionnels nationaux, régionaux et départementaux, sachant que le parc des campings est très concentré et que la moitié des régions ont moins de 300 campings.

Les résultats mensuels des enquêtes de fréquentation sont publiés dans la Note de conjoncture de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS). Les données annuelles figurent dans le mémento du tourisme DGCIS.

Par ailleurs, chaque Direction régionale de l'Insee a sa propre série de publications :

- notes de conjoncture sur la fréquentation des hôtels et campings, en général avec une périodicité trimestrielle,
- bilans de la saison touristique, inclus éventuellement dans le bilan économique de la région
- les Tableaux Économiques Régionaux de chaque région comportent un chapitre "Tourisme".

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris le 1^{er} juillet 2013 - N°139/H030**AVIS D'OPPORTUNITE****Enquête de fréquentation d'autres hébergements collectifs**

Emetteur : Insee - Pôle de Compétence Tourisme (maître d'œuvre) et Direction des Statistiques d'Entreprises / Département des Synthèses Sectorielles / Division Services - (maîtres d'ouvrage)

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché du Cnis a examiné le projet d'enquête en référence.

Il s'agit d'une demande de reconduction de l'enquête après expiration de la durée de validité du label. Cette enquête est réalisée depuis avril 2009. Elle est une des composantes du système d'informations sur l'offre en matière d'hébergements et complètera les informations concernant la fréquentation touristique déjà produites à partir des enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air.

Pour couvrir les autres hébergements collectifs, on a convenu de se limiter à des hébergements collectifs réglementés bien repérés et de taille minimale, ce qui correspond au champ suivant, lequel représente une capacité d'environ 1million de places-lits⁴ à comparer au 0.9 million de places-lits pour la partie hôtelière déjà couverte par enquête.

Type d'hébergement	Nombre (avril 2013)
Auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour	190
Centres sportifs	85
Résidences de tourisme, résidences hôtelières	2 317
Maisons familiales, villages de vacances	1 064
Ensemble	3 656

⁴ Un lit de 2 personnes compte pour 1 lit et 2 places-lits

Il s'agit de répondre à la demande d'EUROSTAT et aux besoins des différents partenaires :

- niveau européen : Directive européenne 95/57/CE, concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme, document abrogée et remplacée par le Règlement n°692/2011 du parlement européen et du conseil du 6 juillet 2011
- niveau national : DGCIS
- niveau régional : acteurs régionaux du tourisme (CRT et CDT) et Directions régionales de l'Insee.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- occupation quotidienne des unités d'hébergements
- arrivées et nuitées selon les pays de résidence des touristes
- durée moyenne de séjour

L'unité économique interrogée est l'établissement. La base de sondage est le parc des hébergements touristiques géré par le pôle de compétence Tourisme. Le champ géographique de l'enquête est la France entière

Le questionnaire est distribué par la poste. La périodicité sera mensuelle et la date de démarrage de l'enquête envisagée actuellement est janvier 2014.

Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats est le niveau France entière et la région. Le programme de diffusion devra répondre au moins à la demande européenne exprimée par EUROSTAT.

Soit de façon annuelle, une ventilation géographique nationale et régionale NUTS II (région) pour :

- les arrivées et nuitées de résidents,
- les arrivées et nuitées de non-résidents,

Soit de façon mensuelle, une ventilation géographique nationale pour :

- les arrivées et nuitées de résidents
- les arrivées et nuitées de non-résidents,

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris, le 11 juillet 2013 - N°134/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

L'indice du coût de la construction et l'enquête sur le prix de revient des logements neufs

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, - Commissariat général du développement durable - Service de l'observation des statistiques

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné l'indice du coût de la construction et l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN).

L'enquête et l'indice existent depuis 1953 et, dans la forme actuelle, depuis le quatrième trimestre de 2009. Elle se déroule en deux phases :

- une première phase de repérage des dossiers correspondants aux critères de l'indice du coût de la construction. Durant cette phase, l'enquêteur envoie, par courrier, un questionnaire papier de 3 pages aux maîtres d'ouvrage ou pétitionnaires des permis de construire interrogés.
- A l'issue de cette première phase, une deuxième phase collecte, toujours par courrier, mais cette fois-ci auprès de la maîtrise d'œuvre principal, des informations techniques sur les prestations de construction, ainsi que le coût associé. L'enquêteur peut être amené à téléphoner à l'enquêté, pour l'aider à remplir les 5 pages du questionnaire.

L'indice du coût de la construction est utilisé pour :

calculer l'indice des loyers commerciaux instaurés par l'article 47 la loi 2008-776 sur la modernisation de l'économie,

indexer des baux (commerces, immeubles de bureau, ...)

connaître l'évolution des prix dans le secteur d'activité de la construction

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission «Entreprises et stratégies de marché » - 30 mai 2013

établir les comptes de patrimoine et déflater l'activité de construction dans la comptabilité nationale

Le champ de l'enquête porte sur les permis de construire déposés moins de six mois avant leur date d'enregistrement pour des constructions nouvelles, hors opérations mixtes combinant maisons individuelles et bâtiments collectifs. L'enquête s'effectue par voie postale et couvre la France continentale seulement (hors Corse).

Le comité de pilotage est composé de l'Insee, du SOeS et du SEEIDD.

L'enquête permet de calculer l'indice du coût de la construction, diffusé par l'Insee. Elle est aussi exploitée dans le cadre du compte satellite du logement pour mesurer l'effet qualité dans l'estimation de la progression du volume de la FBCF en logement.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête thématique

« Enquête auprès des entreprises de la filière des industries de la santé »

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Ministère du redressement productif - Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Suite à la réunion du 30 mai 2013 de la commission Entreprises et stratégies de marché, il a été procédé à une consultation par voie électronique des membres de cette commission pour l'examen du projet d'enquête auprès des entreprises de la filière des industries de la santé

La notion de filière a été placée au centre de la nouvelle politique industrielle dont le Premier ministre a confié le développement au Ministère du redressement productif. Cette politique, impulsée dans le cadre de la CNI (Conférence Nationale de l'Industrie) a pour objectif de redonner à l'industrie tout son dynamisme et de renforcer la compétitivité des entreprises industrielles. A cette fin, une des orientations prises est de consolider la structuration des filières industrielles françaises. Treize filières stratégiques ont ainsi été identifiées et autant de comités stratégiques de filières (CSF) ont été créés, au sein desquels tous les acteurs industriels (fédérations, partenaires sociaux, dirigeants des grandes entreprises industrielles et des PME/PMI, etc.) sont mobilisés pour participer à cette nouvelle politique.

L'enquête a pour objet d'identifier les entreprises qui appartiennent à la filière des industries de la santé et de recueillir l'information statistique sur leur positionnement au sein de la filière.

Le Comité stratégique de filière des industries et technologies de santé lors de la réunion du 25 janvier 2012, a défini treize priorités pour la filière. Parmi celles-ci figure celle d'instituer un Observatoire de la filière des industries et technologies de santé qui doit permettre de disposer de données partagées et de construire des indicateurs afin : d'anticiper les mutations du secteur, d'élaborer et suivre les politiques publiques sectorielles ou non et leur impact sur la filière, de mesurer l'impact des stratégies industrielles sur l'économie nationale, de convaincre les investisseurs étrangers de s'installer et de créer de la richesse et des emplois en France.

L'enquête est d'initiative nationale et sans lien avec un règlement européen.

Une liste, en nomenclature Prodcom, des produits qui sont susceptibles de relever de la filière a été préalablement établie en coordination avec la Féfis. Toutes les entreprises qui fabriquent au moins un de ces produits seront interrogées, soit environ 6 000 unités légales.

Le questionnaire est auto-administré par voie postale. Il n'est pas prévu d'utilisation de données administratives.

Le comité de pilotage associera des représentants de la DGCIS, de la Féfis, du Comité Stratégique de la filière des industries et technologies de santé, de l'INSEE et de la DREES.

Il est prévu un retour d'information par courriel à chaque unité enquêtée ayant répondu à l'enquête.

Une communication des résultats sera par ailleurs faite par la Féfis auprès des acteurs de la profession. Il y aura une publication de la DGCIS au 1^{er} semestre de 2014.

Le Président, après avoir pris connaissance des remarques des membres de la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

